



français

فرنسي

إِقَامَةُ الْبَرَاهِينِ عَلَىٰ حُكْمٍ مَّنِ اسْتَغَاثَ بِغَيْرِ اللَّهِ

Établissement des preuves concernant le jugement de celui qui implore autre qu'Allah



Écrit par : De l'imam, l'érudit
'Abd Al-'Azîz ibn 'Abd Allah ibn Bâz

إِقَامَةُ الْبَرَاهِينِ عَلَىٰ
حُكْمٍ مَّنِ اسْتَغَاثَ بِغَيْرِ اللَّهِ

Établissement des preuves concernant le
jugement de celui qui implore autre qu'Allah

لِسَمَاحَةِ الشَّيْخِ الْعَالَمِيِّ
عَبْدِ الرَّحْمَنِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ بَازٍ
رَحْمَةُ اللَّهِ

Écrit par : De l'imam, l'érudit

'Abd Al-'Azîz ibn 'Abd Allah ibn Bâz

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La deuxième lettre :

sur le jugement de la demande de secours auprès du Prophète (sur lui la paix et le salut)

Louange à Allah. Que la prière et la paix soient sur le Messager d'Allah, sa famille, ses Compagnons et quiconque a été guidé par sa guidance.

Quant à ce qui suit : le journal Al-Mujtama' du Koweït a publié dans son numéro 15, daté du 19/4/1390 H, des vers sous le titre : (À l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Prophète, sur lui la paix et le salut), et ces vers contenaient des invocations adressées au Prophète (sur lui la paix et le salut), sollicitant son secours pour sauver la communauté, la soutenir et la délivrer de la division et des dissensions dans lesquelles elle est tombée, signés par une personne se désignant elle-même comme : (Âminah). Voici un extrait des vers en question :

« Ô Messager d'Allah ! Sauve un savant... qui attise la guerre et subit ses flammes »

Ô Messager d'Allah, viens en aide à la

communauté... dans l'obscurité du doute, sa nuit s'est prolongée.

Ô Messager d'Allah ! Sauve la communauté... Dans les labyrinthes de la tristesse, ses visions se sont égarées.

jusqu'à ce qu'elle ait dit :

Hâte le secours comme Tu l'as hâté... le jour de Badr lorsque Tu as invoqué l'Éternel.

Ainsi, l'humiliation s'est transformée en un secours magnifique... C'est à Dieu qu'appartiennent des armées invisibles.

(Ainsi, cette écrivaine adresse son appel et sa supplication au Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut), lui demandant de secourir la communauté en hâtant la victoire, oubliant - ou ignorant - que le secours ne peut venir que d'Allah, et non du Prophète (sur lui la paix et le salut) ni d'aucune autre créature, comme Allah, Glorifié soit-Il, l'a dit dans Son Livre clair :)

﴿وَمَا النَّصْرُ إِلَّا مِنْ عِنْدِ اللَّهِ الْعَزِيزِ الْحَكِيمِ﴾

la victoire dépendant uniquement du Seigneur, le Tout-Puissant, l'infiniment Sage. [La

Famille d'Imrân, 3 : 126]. Il (Exalté et Magnifié soit Sa Majesté) a dit :

﴿إِنَّ يَنْصُرُكُمُ اللَّهُ فَلَا غَالِبَ لَكُمْ وَإِنْ يَخْذُلُكُمْ فَمَنْ ذَا الَّذِي يَنْصُرُكُمْ مِنْ بَعْدِهِ﴾

Si Allah vous porte secours, nul ne pourra vous vaincre. Mais s'Il vous abandonne, qui donc après cela pourra vous secourir... [La Famille d'Imrân, 3 : 160].

Et cet acte de supplication et de demande de secours est : vouer une sorte d'adoration à autre qu'Allah, Exalté soit-Il ; Il est connu par le texte et le consensus que cela n'est pas permis, et qu'Allah, Gloire à Lui, a créé les créatures pour qu'elles L'adorent. Il a envoyé les Messagers et a fait descendre les Livres pour expliquer cette adoration et y appeler, comme Il (Élevé soit-Il) a dit :

﴿وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّةِ وَالْإِنْسَانَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ﴾

Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. [Qui éparpillent : 56]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَسُولًا أَنِ اعْبُدُوا اللَّهَ وَاجْتَنِبُوا الطَّاغُوتَ...﴾

Nous avons suscité à chaque peuple un Messager qui l'a exhorté à adorer Allah et à fuir les fausses divinités... [Sourate An-Nahâl (Les Abeilles) : 16/36]. Et Il a dit, Exalté soit-II :

﴿وَمَا أَرْسَلْنَا مِنْ قَبْلِكَ مِنْ رَسُولٍ إِلَّا نُوحِي إِلَيْهِ أَنَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا أَنَا
فَاعْبُدُونِ﴾

Nous n'avons envoyé avant toi nul Messager sans lui révéler qu'il n'est de divinité en droit d'être adorée qu'Allah qui, seul, doit être vénétré. [Les Prophètes, 21 : 25]. Il (Exalté et Magnifié soit Sa Majesté) a dit :

﴿الرِّكَابُ أَحْكَمُثُ آيَاتُهُ ثُمَّ فُصِّلَتْ مِنْ لَدُنْ حَكِيمٍ خَبِيرٍ ۚ إِلَّا
تَعْبُدُوا إِلَّا اللَّهُ إِنِّي لَكُمْ مِنْهُ نَذِيرٌ وَبَشِيرٌ﴾

Alif-Lâm-Râ. Voici, émanant de Celui qui est infiniment Sage et qui connaît les réalités les mieux cachées, un livre aux versets parfaitement structurés et aux enseignements clairement exposés

qui vous exhorte à n'adorer qu'Allah - Il m'a

chargé de vous avertir et de vous annoncer la bonne nouvelle - [Sourate Hûd : 11/1-2].

Dans ces versets explicites, Il, Exalté soit-Il, a clarifié qu'Il n'a créé les "deux charges" que pour qu'ils L'adorent, Lui Seul, sans associé. Il a expliqué qu'Il a envoyé les Messagers – paix et salut sur eux – pour ordonner cette adoration et interdire son contraire. Il, Glorifié et Élevé soit-Il, a informé qu'Il a perfectionné les versets de Son Livre et les a détaillés afin que nul autre que Lui ne soit adoré.

Il est bien connu que l'adoration signifie : croire en l'Unicité d'Allah et Lui obéir, en se conformant à Ses ordres et en évitant Ses interdits. Allah, Exalté soit-Il, a ordonné et informé de cela dans de nombreux versets, parmi lesquels : Sa parole, Gloire à Lui :

﴿وَمَا أَمْرُوا إِلَّا لِيَعْبُدُوا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الَّذِينَ حُنَفَاءٌ...﴾

un livre leur ordonnant simplement d'adorer Allah en Lui vouant un culte exclusif et sincère... [La Preuve Évidente, 98 : 5]. Il (Exalté et Magnifié soit-Il) a dit :

﴿وَقَضَى رَبُّكَ أَلَا تَعْبُدُوا إِلَّا إِلَيَّاهُ...﴾

Ton Seigneur a ordonné que Lui seul soit adoré... [Le Voyage Nocturne, 17 : 23]. et Sa parole, Gloire et Pureté à Lui :

﴿إِنَّا أَنْزَلْنَا إِلَيْكَ الْكِتَابَ بِالْحَقِّ فَأَعْبُدُ اللَّهَ مُخْلِصًا لَّهُ الْيَتَيْنِ ﴾ۚ أَلَا يَلِهُ
الَّذِينَ الْخَالِصُ وَالَّذِينَ أَخْنَدُوا مِنْ دُونِهِ أَوْلِيَاءَ مَا نَعْبُدُهُمْ إِلَّا لِيُقْرَبُونَا إِلَى
اللَّهِ رُلُغَ إِنَّ اللَّهَ يَحْكُمُ بَيْنَهُمْ فِي مَا هُمْ فِيهِ يَخْتَلِفُونَ إِنَّ اللَّهَ لَا يَهْدِي مَنْ
هُوَ كَاذِبٌ كَفَّارٌ﴾ ﴿۲﴾

Nous t'avons révélé le Livre de vérité. Adore donc Allah en Lui vouant un culte sans partage.

Allah seul, en effet, est digne d'être adoré. Quant à ceux qui prennent des maîtres en dehors de Lui, prétendant qu'ils ne vénèrent ces fausses divinités que pour se rapprocher du Seigneur par leur intermédiaire, qu'ils sachent qu'Allah tranchera leurs différends. Allah ne saurait guider les mécréants qui mentent obstinément. [Les Groupes, 39 : 2-3].

Les versets à ce sujet sont nombreux, et tous indiquent l'obligation de vouer un culte exclusif à Allah, Seul, et de délaisser l'adoration de quiconque autre que Lui, y compris les prophètes et autres.

Il ne fait aucun doute que l'invocation est parmi les types d'adorations les plus importantes et les plus complètes. Il est donc obligatoire de la vouer exclusivement à Allah seul, comme Il a dit, Puissant et Majestueux soit-Il :

﴿فَادْعُوا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ وَلَا كُفَّارٌ مِّنْ أَنْتُمْ﴾ (١٤)

Invoquez donc Allah en Lui vouant un culte exclusif et sincère, n'en déplaise aux mécréants ! [Le Pardonneur, 40 : 14]. Il (Exalté et Magnifié soit-Il) a dit :

﴿وَأَنَّ الْمَسَاجِدَ لِلَّهِ فَلَا تَدْعُوا مَعَ اللَّهِ أَحَدًا﴾ (١٨)

Les mosquées étant exclusivement consacrées au culte d'Allah, n'y vénérez nul autre que Lui. [Les Djinns, 72 : 18], Ce commandement d'adresser ses invocations exclusivement à Allah s'applique à toutes les créatures, y compris les Prophètes et les autres ; et Sa parole :

﴿وَلَا تَدْعُ مِنْ دُونِ اللَّهِ مَا لَا يَنْفَعُكَ وَلَا يَضُرُّكَ فَإِنْ فَعَلْتَ فَإِنَّكَ إِذَا مِنَ الظَّالِمِينَ﴾ (١٦)

Garde-toi d'invoquer, en dehors d'Allah, ces divinités qui ne sauraient t'être utiles ou te nuire,

car tu commettrais alors la plus grande iniquité. [Jonas, 10 : 106]. Et ceci est un discours adressé au Prophète ﷺ, et il est bien connu qu'Allah - Exalté soit-Il - l'a préservé du polythéisme. Le but est donc d'avertir les autres. Puis Il - Glorifié et Exalté soit-Il - a dit :

﴿وَلَا تَدْعُ مِنْ دُونِ اللَّهِ مَا لَا يَنْفَعُكَ وَلَا يَضُرُّكَ فَإِنْ فَعَلْتَ فَإِنَّكَ إِذَا مِنَ الظَّالِمِينَ﴾ (١٠٦)

Garde-toi d'invoquer, en dehors d'Allah, ces divinités qui ne sauraient t'être utiles ou te nuire, car tu commettrais alors la plus grande iniquité. [Jonas, 10 : 106]. Et ceci est un discours adressé au Prophète ﷺ, et le but est d'avertir les autres, car il est bien connu qu'Allah - Exalté et Glorifié soit-Il - a préservé Son Messager du polythéisme. Puis Allah ﷺ a renforcé l'interdiction et l'avertissement en disant :

﴿فَإِنْ فَعَلْتَ فَإِنَّكَ إِذَا مِنَ الظَّالِمِينَ﴾

...car tu commettrais alors la plus grande iniquité. L'injustice, lorsqu'elle est mentionnée sans précision, désigne le polythéisme majeur, comme Allah, Exalté soit-Il, a dit :

﴿...وَالْكَافِرُونَ هُمُ الظَّالِمُونَ﴾

Ce sont, en vérité, les mécréants qui sont injustes envers eux-mêmes. [La vache : 254] Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿...إِنَّ الشِّرْكَ لَظُلْمٌ عَظِيمٌ﴾

« ...car tu commettrais une grave injustice. » [Luqmân, 31 : 13] Si le Maître des enfants d'Adam - عليه الصلاة والسلام - avait invoqué autre qu'Allah, il serait parmi les injustes, qu'en est-il des autres ?!

Il est donc compris par ces versets et d'autres que l'invocation de quiconque autre qu'Allah — qu'il s'agisse des morts, des arbres, des idoles ou autres — est un polythéisme envers Allah, Gloire et Pureté à Lui, et contredit l'unicité d'Allah dans l'adoration, qui est le but de la création des deux mondes, de l'envoi des messagers et de la révélation des livres. Cela s'oppose au sens de : "La ilaha illa Allah" ; qui nie l'adoration de quiconque autre qu'Allah et l'affirme pour Allah Seul, comme Allah, Gloire et Pureté à Lui, a dit :

﴿ذَلِكَ بِأَنَّ اللَّهَ هُوَ الْحُقُوقُ وَأَنَّ مَا يَدْعُونَ مِنْ دُونِهِ هُوَ الْبَطِلُ وَأَنَّ اللَّهَ هُوَ أَعْلَى الْكَبِيرُ﴾

Il en est ainsi car Allah est la seule véritable divinité, tandis que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui n'est que vanité, et qu'Allah est le Très Haut, le Très Grand. Sourate Al-Hajj (Le Pèlerinage) - Coran : 22/62.

C'est le fondement même de la religion et la base de la communauté, et les adorations ne sont valides qu'après la validité de ce fondement, comme Allah, Exalté soit-Il, a dit :

﴿وَلَقَدْ أُوحِيَ إِلَيْكَ وَإِلَى الَّذِينَ مِنْ قَبْلِكَ لِمَنْ أَشْرَكْتَ لَيَحْبَطَنَ عَمَلُكَ وَلَا تَكُونُنَّ مِنَ الْخَاسِرِينَ﴾^(١٥)

Or, il t'a été révélé, comme aux prophètes qui t'ont précédé : « Si jamais tu associais d'autres divinités à Allah, tes œuvres seraient certainement réduites à néant et tu serais parmi les perdants. [Sourate Az-Zoumar (Les Groupes) : 39/65]. Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'il soit Exalté, a dit :

﴿...وَلَوْ أَشْرَكُوا لَهُبِطَ عَنْهُمْ مَا كَانُوا يَعْمَلُونَ﴾

S'ils avaient associé d'autres divinités au Seigneur, leurs œuvres auraient été réduites à néant. [Les Bestiaux, 6 : 88].

Et de ce qui précède, il apparaît clairement que la religion de l'Islam et l'attestation : « qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah » reposent sur deux grands fondements :

L'une des deux : On ne doit adorer qu'Allah, Seul, sans associé ; ainsi, quiconque invoque les morts parmi les prophètes ou autres, ou invoque les idoles, ou les arbres, ou les pierres, ou toute autre créature, ou cherche leur secours, ou se rapproche d'eux par des sacrifices et des vœux, ou prie pour eux, ou se prosterne devant eux, les a pris comme seigneurs en dehors d'Allah, et les a érigés en égaux à Lui, Gloire et Pureté à Lui, et a contredit et nié le sens de "La ilaha illa Allah".

Le deuxième : qu'Allah, Exalté soit-Il, ne soit adoré que par la législation de Son Prophète et Messager ﷺ. Quiconque innove dans la religion ce qu'Allah n'a pas autorisé n'a pas réalisé le sens du témoignage que Muhammad est le Messager d'Allah, et son œuvre ne lui sera daucune utilité et ne sera pas acceptée. Allah, Glorifié et Exalté soit-Il, a dit :

﴿وَقِدْمَنَا إِلَى مَا عَمِلُوا مِنْ عَمَلٍ فَجَعَلْنَاهُ هَبَاءً مَنْثُورًا﴾ (٢٣)

Nous nous tournerons vers les œuvres qu'ils

auront accomplies et les réduirons en poussière. [Le Discernement, 25 : 23]. Et ce qui est visé par les œuvres mentionnées dans le verset : ce sont les œuvres de celui qui est mort dans le polythéisme envers Allah, le Tout-Puissant.

Est inclus également : les œuvres innovées qu'Allah n'a pas permises, car elles seront, le Jour de la Résurrection, réduites à néant, puisqu'elles ne sont pas conformes à Sa législation purifiée, comme l'a dit le Prophète ﷺ :

« مَنْ أَحْدَثَ فِي أَمْرِنَا هَذَا مَا لَيْسَ مِنْهُ فَهُوَ رَدٌّ ». .

« Quiconque apporte une chose nouvelle dans notre affaire-ci qui n'en fait pas partie, alors elle sera rejetée. » Unanimement Reconnu Authentique [Al Bukhârî et Muslim].

En résumé, cette écrivaine a dirigé son appel à l'aide et sa prière vers le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut), en se détournant du Seigneur des mondes, qui détient la victoire, le mal et le bien, et dont nul autre ne possède rien de cela.

Il ne fait aucun doute que c'est une grande et grave injustice. Allah, Puissant et Majestueux, a ordonné de L'invoquer, Glorifié soit-Il, et a promis d'exaucer celui qui L'invoque. Il a menacé

quiconque s'enorgueillit à cet égard d'entrer en Enfer, comme Il a dit, Puissant et Majestueux :

﴿وَقَالَ رَبُّكُمْ اذْعُونِي أَسْتَجِبْ لَكُمْ إِنَّ الَّذِينَ يَسْتَكْبِرُونَ عَنْ عِبَادَتِي
سَيَدْخُلُونَ جَهَنَّمَ دَاخِرِينَ ﴾(٦٠)

Votre Seigneur a dit : « Invoquez-Moi, Je vous exaucerai. Quant à ceux qui, par orgueil, refusent de M'adorer, ils entreront couverts d'opprobre dans la Géhenne. » [Le Pardonneur, 40 : 60]. C'est-à-dire : humiliés et méprisables, Ce noble verset indique que l'invocation est une adoration, et que quiconque s'enorgueillit à son égard, son refuge sera l'Enfer. Si telle est la condition de celui qui s'enorgueillit de l'invocation d'Allah, quelle sera alors la condition de celui qui invoque un autre que Lui et se détourne de Lui, alors qu'il est — Glorifié soit-Il — le Proche, le Maître de toute chose, et le Capable de toute chose, comme Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿وَإِذَا سَأَلَكَ عِبَادِي عَنِّي فَإِنِّي قَرِيبٌ أُحِبُّ دَعْوَةَ الدَّاعِ إِذَا دَعَانِ
فَلْيَسْتَجِيبُوا لِي وَلْيُؤْمِنُوا بِي لَعَلَّهُمْ يَرْشُدُونَ ﴾(٦١)

Que ceux de Mes serviteurs qui t'interrogent sur Moi sachent que Je suis tout proche et que J'exauce quiconque M'invoque sincèrement.

Qu'ils suivent donc la voie du salut en se soumettant à Mes commandements et en croyant en Moi. [Sourate : La Vache, 2 : 186]. Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a informé dans le hadith authentique que l'invocation est l'adoration, et il a dit à son cousin Abdullah ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous deux) :

«احفظ الله يحفظك، احفظ الله تجده تجاهك، إذا سألك فاسألي الله، وإذا استعن فاستعن بالله». اَسْتَعِنَتْ فَاسْتَعِنْ بِاللَّهِ

Préserve Allah et Il te préservera. Préserve Allah et tu Le trouveras devant toi. Lorsque tu demandes, demande à Allah. Lorsque tu sollicites de l'aide, sollicite celle d'Allah. Rapporté par At-Tirmidhî et d'autres.

Et il a dit (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) :

«مَنْ مَاتَ وَهُوَ يَدْعُو لِلَّهِ نِدًّا؛ دَخَلَ النَّارَ». مَنْ مَاتَ وَهُوَ يَدْعُو لِلَّهِ نِدًّا؛ دَخَلَ النَّارَ

Quiconque meurt en invoquant un égal à Allah entrera en Enfer. Rapporté par Al Bukhârî, Dans les deux Sahihs, il est rapporté que le Prophète ﷺ a été interrogé : « Quel est le pire des péchés ? » Il répondit :

« أَنْ تَجْعَلَ لِلَّهِ نِدًّا وَهُوَ خَلَقَكَ ».

« Que tu donnes à Allah un égal alors que c'est Lui qui t'a créé. » L'égal est : le similaire et l'équivalent. Ainsi, quiconque invoque un autre qu'Allah, ou implore son secours, ou fait un vœu pour lui, ou sacrifie pour lui, ou lui consacre un acte d'adoration autre que ceux mentionnés précédemment, l'a pris pour égal, qu'il s'agisse d'un Prophète, d'un saint, d'un Ange, d'un djinn, d'une idole ou d'une autre créature.

Ici, il se pourrait qu'une personne demande : quel est le jugement concernant le fait de solliciter l'aide d'un être vivant et présent dans les affaires tangibles qu'il est capable de gérer ; La réponse est que cela ne relève pas du polythéisme, mais plutôt des affaires ordinaires permises entre musulmans, comme Il l'a dit, Exalté soit-Il, dans l'histoire de Moïse :

﴿...فَاسْتَغْاثَهُ الَّذِي مِنْ شَيْعَتِهِ عَلَى الَّذِي مِنْ عَدُوِّهِ...﴾

Le premier l'appela au secours contre son adversaire [Le Récit, 28 : 15]. Et comme Il, Exalté soit-Il, a dit dans l'histoire de Moïse également :

﴿فَخَرَجَ مِنْهَا خَلِيفًا يَتَرَقَّبُ...﴾

Moïse quitta la ville en implorant : « Sauve-moi, Seigneur, de ce peuple injuste. » [Le Récit, 28 : 21]. De même qu'une personne implore l'aide de ses compagnons lors d'une guerre, ou dans d'autres situations auxquelles les gens font face et où ils ont besoin les uns des autres.

Allah a ordonné à Son Prophète ﷺ d'informer sa communauté qu'il ne possède pour personne la capacité d'être bénéfique ou de nuire, et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿ قُلْ إِنَّمَا أَدْعُو رَبِّيْ وَلَا أُشْرِكُ بِهِ أَحَدًا ﴾ ٢١ ﴿ قُلْ إِنِّي لَا أَمْلِكُ لَكُمْ ضَرًّا وَلَا رَشْدًا ﴾ ٢٢

Dis : « Je voue un culte exclusif à mon Seigneur, sans associer d'autres que Lui à Son adoration. »

Dis-leur : « Je ne peux ni vous préserver d'un mal, ni vous procurer un bien. » [Sourate Al-Jinn (Les Djinns : 72/21-22]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿ قُلْ لَا أَمْلِكُ لِتَفْسِي نَفْعًا وَلَا ضَرًّا إِلَّا مَا شَاءَ اللَّهُ وَلَوْ كُنْتُ أَعْلَمُ الْغَيْبَ لَا سَتَكْثُرُ مِنَ الْخَيْرِ وَمَا مَسَّنِي السُّوءُ إِنْ أَنَا إِلَّا نَذِيرٌ وَبَشِيرٌ لِقَوْمٍ يُؤْمِنُونَ ﴾ ٢٣

Dis : « Je ne peux obtenir un bien pour moi-même ou me prémunir contre un mal que si Allah le veut. Si d'ailleurs je connaissais l'avenir, je me serais procuré tout le bien que je désire et préservé de tout mal. Je ne suis qu'un homme venu avertir et faire une heureuse annonce aux croyants. » [Les Murailles, 7 : 188].

et les versets allant dans ce sens sont nombreux.

Il est bien connu que le Prophète (sur lui la paix et le salut) n'invoque que son Seigneur, comme il est rapporté qu'il implorait Allah le jour de Badr, sollicitant Son secours contre son ennemi, et insistait en disant : « Ô Seigneur ! Accomplis pour moi ce que Tu m'as promis. » Jusqu'à ce que le vérifique, Abou Bakr (qu'Allah l'agrée), lui dise : « Cela suffit, ô Messager d'Allah, car Allah accomplira pour toi ce qu'il t'a promis. » Et Allah - Gloire à Lui - a révélé à ce sujet Sa parole :

﴿إِذْ تَسْتَغْيِثُونَ رَبَّكُمْ فَاسْتَجَابَ لَكُمْ أَنِّي مُمْدُّثُ مِنَ الْمَلَائِكَةِ مُرْدِفِينَ﴾

Souvenez-vous encore lorsque vous imploriez le secours de votre Seigneur qui, exauçant vos prières, dit : « Je vais vous envoyer en renfort

mille anges par vagues successives. » [Al Anfal, 9] Et Il (Glorifié soit-Il) a mentionné dans ces versets leur appel à l'aide, et Il a informé qu'il leur a répondu en les renforçant par les Anges pour annoncer la victoire et la tranquillité. Et Il a clarifié (Glorifié soit-Il) que la victoire ne vient pas des Anges, mais que c'est la victoire de Sa part, comme Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿وَمَا النَّصْرُ إِلَّا مِنْ عِنْدِ اللَّهِ...﴾

la victoire dépendant uniquement du Seigneur... [La Famille d'Imrân, 3 : 126]. Il (Exalté et Magnifié soit Sa Majesté) a dit :

﴿وَلَقَدْ نَصَرْتُكُمْ اللَّهُ بِيَدِكُمْ وَأَنْتُمْ أَذْلَلُهُ فَاقْتُلُوا الَّلَّهَ لَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ﴾

Allah vous a en effet accordé la victoire à Badr, bien qu'en position de faiblesse. Craignez donc Allah, Lui témoignant ainsi votre reconnaissance. [La Famille d'Imrân, 3 : 123]. Dans ce verset, le Très-Haut a clarifié que c'est Lui - Gloire et Pureté à Lui - qui les a secourus le jour de Badr. Ainsi, il est su que ce qu'il leur a accordé en termes d'armes et de force, et ce par quoi Il les a assistés avec les anges, tout cela constitue des moyens de victoire, d'annonce et de tranquillité, mais la victoire ne provient pas de ces

moyens, elle vient uniquement d'Allah. Comment cette écrivaine ou une autre ose-t-elle diriger son appel à l'aide et sa demande de victoire vers le Prophète (sur lui la paix et le salut), en se détournant du Seigneur des mondes, le Maître de toute chose et le Tout-Puissant ?

Il ne fait aucun doute que cela relève de l'ignorance la plus abjecte, voire du plus grand polythéisme. Il incombe à l'auteure de se repentir à Allah — Exalté soit-Il — d'un repentir sincère. Le repentir sincère comprend plusieurs éléments, à savoir : Le premier : Regretter ce qui a été commis. 2. L'abandon de ce qui en a résulté, Le troisième : la résolution de ne plus y revenir, par vénération pour Allah et sincérité envers Lui, en conformité avec Son ordre, et par crainte de ce qu'il a interdit. Telle est la repentance sincère. Et il y a une quatrième affaire spécifique lorsque le tort concerne les créatures, à savoir : Le quatrième élément : Rendre le droit à son ayant-droit, ou obtenir son pardon.

Allah a ordonné à Ses serviteurs de se repentir et leur a promis de l'accepter, comme Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿وَتُوبُوا إِلَى اللَّهِ جَمِيعًا أَيُّهُ الْمُؤْمِنُونَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ﴾

Revenez tous à Allah, ô croyants, dans l'espoir de faire votre bonheur et votre salut. [La Lumière, 24 : 31]. Et Il a dit à propos des chrétiens:

﴿أَفَلَا يَتُوبُونَ إِلَى اللَّهِ وَيَسْتَغْفِرُونَهُ وَاللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ﴾^{٦١}

Ne vont-ils pas revenir à Allah et implorer Son pardon ? Allah est Très Clément et Très Miséricordieux. [La Table Servie, 5 : 74]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿وَالَّذِينَ لَا يَدْعُونَ مَعَ اللَّهِ إِلَّاهًا آخَرَ وَلَا يَقْتُلُونَ النَّفْسَ الَّتِي حَرَمَ اللَّهُ إِلَّا بِالْحَقِّ وَلَا يَرْزُقُونَ وَمَنْ يَفْعُلْ ذَلِكَ يَلْقَ أَثَاماً ﴿٦٢﴾ يُضَاعِفُ لَهُ الْعَذَابُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ وَيَخْلُدُ فِيهِ مُهَاجِنًا ﴿٦٣﴾ إِلَّا مَنْ تَابَ وَآمَنَ وَعَمِلَ عَمَلًا صَالِحًا فَأُولَئِكَ يُبَدِّلُ اللَّهُ سَيِّئَاتِهِمْ حَسَنَاتِ وَكَانَ اللَّهُ غَفُورًا رَّحِيمًا﴾^{٦٤}

ceux qui n'invoquent pas d'autre divinité qu'Allah, n'enlèvent pas sans droit la vie qu'Allah a rendue sacrée et ne se livrent pas à la fornication. Ceux qui commettent de telles actions devront en subir la sanction.

Leurs tourments seront redoublés le Jour de la résurrection. Voués à les subir éternellement, ils seront couverts d'humiliation.

A l'exception de ceux qui se repentent, retournent à la foi et accomplissent de bonnes œuvres, dont Allah remplacera les péchés par de bonnes actions. Allah est Très Clément et Très Miséricordieux. [Le Discernement, 25 : 68 à 70]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿وَهُوَ الَّذِي يَقْبِلُ التَّوْبَةَ عَنْ عِبَادِهِ وَيَعْفُو عَنِ السَّيِّئَاتِ وَيَعْلَمُ مَا تَفْعَلُونَ﴾

C'est Lui qui accepte le repentir de Ses serviteurs dont Il efface les péchés et qui sait parfaitement ce que vous faites. [La Consultation, 42 : 25].

De manière authentique, le Messager d'Allah ﷺ a dit :

«الإِسْلَامُ يَهْدِمُ مَا كَانَ قَبْلَهُ، وَالْتَّوْبَةُ تَجْبُ مَا كَانَ قَبْلَهَا».

L'Islam efface ce qu'il y a eu avant lui, et le repentir absout ce qu'il y a eu avant lui.

Ces quelques mots ont été rédigés en raison de la gravité du polythéisme, étant le plus grand des péchés, et par crainte de se laisser tromper par ce qui a été écrit par cette auteure, ainsi que pour l'obligation de conseiller pour Allah et Ses

serviteurs. Nous demandons à Allah, Glorifié et Élevé soit-Il, de la rendre bénéfique, de rectifier notre situation ainsi que celle de tous les musulmans, de nous accorder à tous la compréhension de la religion et la fermeté sur celle-ci, et de nous protéger, nous et les musulmans, des maux de nos âmes et des mauvaises actions. Certes, Il est le Maître de cela et Capable de tout.

Que la paix, le salut et la bénédiction soient sur Son serviteur et Messager, notre Prophète Muḥammad, sa famille et ses Compagnons.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La troisième lettr

Sur le jugement de la demande d'aide aux djinns et aux démons et de leur faire des vœux

De 'Abd Al 'Azîz Ibn 'Abd Allâh Ibn Bâz à ceux qui le verront parmi les musulmans, qu'Allah me guide ainsi qu'eux à s'attacher à Sa religion et à y persévéérer. Âmîn.

Que la paix soit sur vous ainsi que la miséricorde d'Allah et Ses bénédictions.

Quant à ce qui suit : certains frères m'ont interrogé sur ce que font certains ignorants ; comme invoquer autre qu'Allah, Gloire et Pureté à Lui, et chercher secours auprès de lui dans les affaires importantes ; comme invoquer les djinns, leur demander secours, leur faire des vœux, et leur sacrifier. Et parmi cela également, la parole de certains : (Ô sept), c'est-à-dire : sept chefs des djinns, saisissez-le, brisez ses os, buvez son sang, mutilez-le, ô sept, faites-lui ainsi, Ou comme certains disent : « Prenez-le, ô djinns du midi, ô djinns de l'après-midi », ce qui se trouve souvent dans certaines régions du sud. Et ce qui

rejoint cette pratique : l'invocation des morts parmi les Prophètes, les pieux et autres, ainsi que l'invocation des Anges et la demande de secours auprès d'eux. Tout cela et ses semblables se produisent chez beaucoup de ceux qui se réclament de l'Islam, par ignorance de leur part et par imitation de ceux qui les ont précédés. Peut-être que certains d'entre eux minimisent cela en prétextant que c'est quelque chose qui se dit sans intention ni conviction.

Il m'a également interrogé sur le jugement concernant le mariage avec ceux qui sont connus pour ces pratiques, leurs sacrifices, la prière pour eux et derrière eux, ainsi que sur le fait de croire les charlatans et les devins ; comme ceux qui prétendent connaître la maladie et ses causes simplement en examinant quelque chose ayant touché le corps du malade, tel que le turban, le pantalon, le voile et autres choses similaires.

La louange appartient à Allah, Lui seul. Que la prière et la paix soient sur celui après qui il n'y a plus de Prophète, sur sa famille, ses Compagnons et quiconque s'est guidé par eux jusqu'au Jour de la Rétribution.

Quant à ce qui suit : Allah, Glorifié et Élevé soit-Il, a créé les deux charges (les hommes et les

djinns) pour qu'ils L'adorent, à l'exclusion de tout autre, et pour qu'ils Lui consacrent leurs invocations et leurs supplications, leurs sacrifices et leurs vœux, ainsi que toutes les autres formes d'adoration. Il a envoyé les Messagers avec ce message, leur a ordonné de le transmettre, et a révélé les Livres célestes, dont le plus grand est le Noble Coran, pour clarifier cela et y appeler, tout en avertissant les gens contre l'association à Allah et l'adoration d'autres que Lui. C'est là le fondement des fondements et la base de la communauté et de la religion, et c'est le sens de l'attestation que "Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah" et la vérité : "aucun adoré en toute vérité n'existe hormis Allah". Elle infirme la divinité et l'adoration à autre qu'Allah et les confirme - c'est-à-dire l'adoration - pour Allah, Seul, sans aucun autre parmi toutes les créatures. Les preuves à ce sujet, issues du Livre d'Allah et de la Tradition de Son Messager - paix et bénédictions soient sur lui - sont très nombreuses, parmi lesquelles : Sa parole - Glorifié et Exalté soit-Il - :

﴿وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالإِنْسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونَ﴾

Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. [Qui éparpillent : 56]. et Sa

parole, Gloire et Pureté à Lui :

﴿وَقَضَى رَبُّكَ أَلَا تَعْبُدُوا إِلَّا إِيَاهُ...﴾

Ton Seigneur a ordonné que Lui seul soit adoré... [Le Voyage Nocturne, 17 : 23]. Ainsi que Sa parole, Elevé soit-II :

﴿وَمَا أَمْرُوا إِلَّا لِيَعْبُدُوا اللَّهَ مُحْكَمِينَ لَهُ الَّذِينَ حُنَّقَاءَ...﴾

un livre leur ordonnant simplement d'adorer Allah en Lui vouant un culte exclusif et sincère... [La Preuve Évidente, 98 : 5]. Ainsi que Sa parole, Elevé soit-II :

﴿وَقَالَ رَبُّكُمْ اذْعُونِي أَسْتَجِبْ لَكُمْ إِنَّ الَّذِينَ يَسْتَكْبِرُونَ عَنْ عِبَادَتِي سَيَدْخُلُونَ جَهَنَّمَ دَآخِرِينَ﴾^(٦)

Votre Seigneur a dit : « Invoquez-Moi, Je vous exaucerai. Quant à ceux qui, par orgueil, refusent de M'adorer, ils entreront couverts d'opprobre dans la Géhenne. » [Le Pardonneur, 40 : 60]. Et Il a dit, Exalté soit-II :

﴿وَإِذَا سَأَلَكَ عِبَادِي عَنِّي قَرِيبٌ أُجِيبُ دَعْوَةَ الدَّاعِ إِذَا دَعَانِ...﴾

Que ceux de Mes serviteurs qui t'interrogent

sur Moi sachent que Je suis tout proche et que J'exauce quiconque M'invoque sincèrement... [La Vache, 2 : 186].

Dans ces versets, Allah, Glorifié soit-Il, a clarifié qu'Il a créé les deux charges (les hommes et les djinns) pour Son adoration, et Il a décrété – c'est-à-dire ordonné et recommandé – à Ses serviteurs dans le Noble Coran et par la bouche du Messager, paix et bénédictions d'Allah sur lui, de n'adorer que leur Seigneur.

Et Allah, Glorifié et Exalté soit-Il, a clarifié que l'invocation est une immense adoration. Quiconque s'enorgueillit à son égard entrera en Enfer. Il a ordonné à Ses serviteurs de L'invoquer Lui seul, et Il a informé qu'Il est proche et exauce leurs invocations. Il est donc obligatoire pour tous les serviteurs de réserver leurs invocations à leur Seigneur, car c'est une forme d'adoration pour laquelle ils ont été créés et à laquelle ils ont été commandés. Et Il a dit, Glorifié soit Son Éclat :

﴿فُلِّ إِنَّ صَلَاتِي وَنُسُكِي وَمَحْيَايَ وَمَمَاتِي لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ ﴿٢٣﴾ لَا شَرِيكَ لَهُ وَبِذِلِكَ أُمِرْتُ وَأَنَا أَوَّلُ الْمُسْلِمِينَ ﴿٢٤﴾﴾

Dis : « Mes prières, mes actes de dévotion, ma vie tout entière et ma mort, sont voués à Allah,

Seigneur de la Création »

auquel je rends, comme cela m'a été ordonné, un culte exclusif et sincère et auquel je suis le premier à faire acte de soumission. » [Sourate Al-Anâ'm (Les Bestiaux) : 6/162-163].

Allah a ordonné à Son Prophète (que la paix et bénédiction d'Allah soient sur lui) d'informer les gens que sa prière et ses actes de dévotion - à savoir : le sacrifice - ainsi que sa vie et sa mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'Univers, sans associé. Par conséquent, quiconque sacrifie pour un autre qu'Allah a commis un acte de polythéisme, tout comme s'il priaît pour un autre qu'Allah . Car Allah - dans Sa grandeur - a associé la prière et le sacrifice, et a déclaré qu'ils sont exclusivement pour Lui, sans associé. Celui qui immole une offrande pour autre qu'Allah, que ce soit pour un djinn, un ange, un mort ou autre, dans le but de se rapprocher d'eux, est semblable à celui qui prie pour autre qu'Allah. Dans le hadith authentique, le Prophète, paix et bénédictions d'Allah sur lui, a dit :

« لَعْنَ اللَّهُ مَنْ ذَبَحَ لِغَيْرِ اللَّهِ ». (L'interdiction de sacrifier pour autre qu'Allah).

« Qu'Allah maudisse quiconque sacrifie pour

autre que Lui. » L'imam Ahmad rapporte avec une chaîne de transmission bonne d'après Târiq ibn Chihâb (qu'Allah l'agrée) que le Prophète ﷺ a dit: «مَرَّ رَجُلٌ عَلَى قَوْمٍ لَهُمْ صَنْمٌ لَا يَجُوزُهُ أَحَدٌ حَتَّى يُقْرَبَ لَهُ شَيْئًا، فَقَالُوا لِأَحَدِهِمَا: قَرْبٌ. قَالَ: لَيْسَ عِنْدِي شَيْءًا أَقْرَبُهُ، قَالُوا: قَرْبٌ وَلَوْ دَبَابًا، فَقَرَبَ دَبَابًا، فَخَلُوَا سَيِّلَةً، فَدَخَلَ النَّارَ، وَقَالُوا لِلآخرِ: قَرْبٌ. قَالَ: مَا كُنْتُ لِأَقْرَبَ لِأَحَدٍ شَيْئًا دُونَ اللَّهِ جَلَّ جَلَلُهُ، فَضَرَبُوا عَنْهُ، فَدَخَلَ الْجَنَّةَ».

Deux hommes passèrent devant un peuple qui avait une idole. Ce peuple ne permettait à personne de continuer son chemin sans offrir quoi que ce soit [comme offrande] à l'idole. Ils dirent à l'un d'eux : " Offre. " Il répondit : " Je n'ai rien à offrir. " Ils dirent : " Offre ne serait-ce qu'une mouche. " Il s'exécuta et on lui laissa le passage. Il entra alors en Enfer. Ils dirent à l'autre : " Offre. " Il répondit : " Jamais je n'offrirai une chose pour autre qu'Allah, exalté soit-Il. " Alors, d'un coup d'épée il fut tué et il entra au Paradis.

Si celui qui s'est rapproché d'une idole ou similaire par une simple mouche est considéré comme polythéiste, méritant l'entrée en Enfer, que dire alors de celui qui invoque les djinns, les anges et les saints, et de celui qui leur demande secours, leur fait des vœux, et se rapproche d'eux par des sacrifices, espérant ainsi préserver sa

richesse, guérir son malade, ou assurer la sécurité de ses bêtes et de ses récoltes ? Et que dire de celui qui agit ainsi par crainte du mal des djinns, ou pour des raisons similaires ?! Il ne fait aucun doute que celui qui fait cela et des actes semblables est encore plus digne d'être considéré comme polythéiste, méritant l'entrée en Enfer, que cet homme qui a offert une mouche à l'idole.

Et parmi ce qui est mentionné à ce sujet, il y a aussi sa parole, exalté soit-Il :

﴿إِنَّا أَنْزَلْنَا إِلَيْكَ الْكِتَابَ بِالْحَقِّ فَاعْبُدِ اللَّهَ مُخْلِصًا لَّهُ الَّذِينَ ﴿١﴾ أَلَا إِنَّهُ
الَّذِينَ أَخْلَصُوا نَفْسَهُمْ وَالَّذِينَ أَنْجَدُوا مِنْ دُونِهِ أُولَئِكَ مَا نَعْبُدُهُمْ إِلَّا
أَنَّ اللَّهَ رُزْقُنَا إِنَّ اللَّهَ يَحْكُمُ بَيْنَهُمْ فِي مَا هُمْ فِيهِ يَخْتَلِفُونَ إِنَّ اللَّهَ لَا يَهْدِي مَنْ
هُوَ كَذِيبٌ كَفَّارٌ﴾ ﴿٢﴾

Nous t'avons révélé le Livre de vérité. Adore donc Allah en Lui vouant un culte sans partage.

Allah seul, en effet, est digne d'être adoré. Quant à ceux qui prennent des maîtres en dehors de Lui, prétendant qu'ils ne vénèrent ces fausses divinités que pour se rapprocher du Seigneur par leur intermédiaire, qu'ils sachent qu'Allah tranchera leurs différends. Allah ne saurait guider

les mécréants qui mentent obstinément. [Les Groupes, 39 : 1-3]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿وَيَعْبُدُونَ مِنْ دُونِ اللَّهِ مَا لَا يَضُرُّهُمْ وَلَا يَنْفَعُهُمْ وَيَقُولُونَ هُوَأُنْدَى
شُفَاعَاؤُنَا عِنْدَ اللَّهِ قُلْ أَتُنَبِّئُنَّ اللَّهَ بِمَا لَا يَعْلَمُ فِي السَّمَاوَاتِ وَلَا فِي الْأَرْضِ
سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى عَمَّا يُشْرِكُونَ﴾ (١٨)

Ils adorent, en dehors d'Allah, des divinités qui ne peuvent ni leur nuire, ni leur être utiles, prétendant que celles-ci sont leurs intercesseurs auprès d'Allah. Dis-leur : « Auriez-vous la prétention d'apprendre à Allah ce dont Il ignoreraient jusqu'ici l'existence dans les cieux et sur la terre ? » Gloire à Lui ! Il est bien au-dessus de ces divinités qu'ils Lui associent. [Sourate Yoûnous (Jonas) – Coran : 10/18]

Dans ces deux versets, Allah, le Très-Haut, informe que les polythéistes ont pris en dehors de Lui des protecteurs parmi les créatures, qu'ils adorent avec Lui par la crainte, l'espoir, le sacrifice, le vœu, l'invocation et autres actes similaires, prétendant que ces protecteurs rapprochent ceux qui les adorent d'Allah et intercèdent pour eux auprès de Lui. Puis, Allah, Glorifié soit-Il, les a démentis, a clarifié leur fausseté, et les a qualifiés de menteurs, de

mécréants et de polythéistes, et Il s'est exalté au-dessus de leur association, disant - Gloire et Pureté à Lui - :

﴿...سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى عَمَّا يُشْرِكُونَ﴾

Gloire à Lui ! Il est bien au-dessus des fausses divinités qu'ils Lui associent. [Sourate An-Nahl (Les Abeilles) : 16/1] Il est donc compris que quiconque prend un roi, un prophète, un djinn, un arbre ou une pierre et l'invoque avec Allah, lui demande secours, et se rapproche de lui par des vœux et des sacrifices, dans l'espoir de son intercession auprès d'Allah, de se rapprocher de Lui, ou dans l'espoir de guérir un malade, de préserver une richesse, de protéger un absent, ou quelque chose de semblable ; est tombé dans ce grand polythéisme et cette calamité redoutable, à propos de laquelle Allah a dit :

﴿إِنَّ اللَّهَ لَا يَعْفُرُ أَنْ يُشْرِكَ بِهِ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَلِكَ لِمَنْ يَشَاءُ وَمَنْ يُشْرِكُ بِاللَّهِ فَقَدِ افْتَرَى إِثْمًا عَظِيمًا﴾⁽⁵⁾

Allah ne saurait pardonner que d'autres divinités Lui soient associées, mais Il peut pardonner à qui Il veut tout autre péché de moindre gravité. Quiconque associe d'autres

divinités au culte d'Allah commet en effet un péché extrêmement grave. [Les Femmes, 4 : 48]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿...إِنَّمَا مَنْ يُشْرِكُ بِاللَّهِ فَقَدْ حَرَمَ اللَّهَ عَلَيْهِ الْجَنَّةَ وَمَا أَوَّلَهُ النَّارُ وَمَا
لِلظَّالِمِينَ مِنْ أَنْصَارٍ﴾^(٧)

Quiconque associe d'autres divinités à Allah se verra privé du Paradis et n'aura d'autre refuge que l'Enfer. Nul ne saurait sauver les impies. [La Table Servie, 5 : 72].

La shafâ'a (L'Intercession) ne se réalisera au Jour de la Résurrection que pour les gens du Tawhîd et de la sincérité, et non pour les gens du polythéisme, comme l'a dit le Prophète (paix et salut sur lui) lorsqu'on lui a demandé : "Ô Messager d'Allah, qui sera la personne la plus digne de ton intercession ? Il a répondu :

«مَنْ قَالَ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ خَالِصًا مِنْ قَلْبِهِ».

Quiconque dit : "Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah" sincèrement et du fond de son cœur. Et il a dit (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) :

لِكُلِّ نَبِيٍّ دَعْوَةٌ مُسْتَجَابَةٌ، فَتَعْجَلَ كُلُّ نَبِيٍّ دَعْوَتَهُ، وَإِنِّي أَخْتَبَأُ دَعْوَاتِ
شَفَاعَةً لِأُمَّتِي يَوْمَ الْقِيَامَةِ، فَهِيَ نَائِلَةٌ إِنْ شَاءَ اللَّهُ مَنْ مَاتَ مِنْ أُمَّتِي لَا يُشَرِّكُ
بِاللَّهِ شَيْئًا».

« Chaque prophète a une invocation exaucée, et chaque prophète s'est empressé d'utiliser son invocation, mais j'ai réservé mon invocation comme intercession pour ma communauté au Jour de la Résurrection. Elle atteindra, si Allah le veut, quiconque de ma communauté meurt sans rien associer à Allah. »

Les premiers polythéistes croyaient qu'Allah était leur Seigneur, leur Créateur et leur Pourvoyeur. Cependant, ils s'attachaient aux prophètes, aux saints, aux anges, aux arbres, aux pierres et à d'autres semblables, espérant leur intercession auprès d'Allah et leur rapprochement de Lui, comme cela a été mentionné dans les versets précédents. Allah ne les a pas excusés pour cela, mais Il les a réprouvés dans Son Livre majestueux, les qualifiant de mécréants et de polythéistes, et Il a démenti leur prétention selon laquelle ces divinités intercéderaient pour eux et les rapprocheraient d'Allah. Le Messager d'Allah ﷺ ne les a pas excusés non plus, mais il les a combattus pour ce polythéisme jusqu'à ce qu'ils

vouent l'adoration à Allah Seul, conformément à Sa parole, Exalté soit-Il :

﴿وَقَاتِلُوهُمْ حَتَّىٰ لَا يَشْهُدُوا أَنَّ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ...﴾

Combattez-les jusqu'à ce que nul ne soit persécuté pour sa foi et que le culte soit exclusivement voué à Allah... [Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/193]. Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) dit :

«أَمْرَتُ أَنْ أَقْاتِلَ النَّاسَ حَتَّىٰ يَشْهُدُوا أَنَّ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَأَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللَّهِ، وَيُقِيمُوا الصَّلَاةَ، وَيُؤْتُوا الزَّكَاةَ، فَإِذَا فَعَلُوا ذَلِكَ عَصَمُوا مِنِي دِمَاءُهُمْ وَأَمْوَالُهُمْ إِلَّا بِحَقِّ الْإِسْلَامِ، وَجِسَابُهُمْ عَلَى اللَّهِ».

J'ai reçu l'ordre de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'est pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah et que Muhammad est le Messager d'Allah, qu'ils accomplissent la prière et qu'ils s'acquittent de l'aumône légale. S'ils font cela, leurs sangs et leurs biens seront préservés de moi, à l'exception de ce que l'Islam exige. Et c'est à Allah qu'il appartient de les juger. Et le sens de sa parole ﷺ :

«حَتَّىٰ يَشْهُدُوا أَنَّ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ»

« jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah » C'est-à-dire : qu'ils consacrent l'adoration exclusivement à Allah, sans y mêler quoi que ce soit d'autre.

Les polythéistes avaient peur des djinns et cherchaient refuge auprès d'eux, alors Allah (Exalté et Magnifié soit-Il) a révélé à ce sujet Sa parole :

﴿ وَأَنَّهُ كَانَ رِجَالٌ مِّنَ الْإِنْسِينَ يَعُوذُونَ بِرِجَالٍ مِّنَ الْجِنِّ فَزَادُوهُمْ رَهْقًا ﴾

Certains hommes imploraient la protection de certains djinns, ce qui ne fit qu'ajouter à leur rébellion. [Les djinns : 6]. Les savants de l'exégèse ont dit au sujet du verset noble : Signification de Sa parole :

﴿ فَزَادُوهُمْ رَهْقًا ﴾

ce qui ne fit qu'ajouter à leur rébellion. C'est-à-dire : terreur et peur ; car les djinns s'enorgueillissent et deviennent arrogants lorsqu'ils voient les humains chercher refuge auprès d'eux. Alors, ils augmentent leur effroi et leur terreur, jusqu'à ce qu'ils multiplient leur adoration et leur recours à eux.

Allah a compensé les musulmans par la

demande de protection auprès de Lui, Exalté soit-II, et par Ses paroles parfaites. À ce sujet, Il a révélé, Glorifiée soit Sa Majesté :

﴿وَإِمَّا يُرْغَنَكَ مِنَ الشَّيْطَانِ نَزْعٌ فَاسْتَعِدْ بِاللَّهِ إِنَّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٌ﴾

Et si, par ses suggestions, Satan t'incite à transgresser ces commandements, implore la protection d'Allah qui entend tout et sait tout. [Les Murailles, 7 : 200]. et Sa parole, Glorifié et Exalté soit-II :

﴿قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ الْفَلَقِ﴾

Dis : « J'implore la protection du Seigneur de l'aube, » De manière authentique, le Prophète ﷺ a dit :

« مَنْ نَزَلَ مَنْزِلًا فَقَالَ: (أَعُوذُ بِكَلِمَاتِ اللهِ التَّامَاتِ مِنْ شَرِّ مَا خَلَقَ); لَمْ يَضْرِهُ شَيْءٌ حَتَّىٰ يَرْتَحِلَ مِنْ مَنْزِلِهِ ذَلِكَ .»

Quiconque est descendu dans un endroit et a dit : « Je me réfugie auprès des paroles parfaites d'Allah contre le mal de ce qu'il a créé », rien ne lui portera préjudice jusqu'à ce qu'il quitte cet endroit.

D'après les versets et les hadiths précédents,

celui qui cherche le salut et désire préserver sa religion et se prémunir contre le polythéisme, dans ses moindres détails et ses aspects les plus évidents, comprend que s'attacher aux morts, aux anges, aux djinns et à d'autres créatures, les invoquer, chercher refuge auprès d'eux et des actes similaires relèvent des pratiques des idolâtres de l'époque de l'ignorance et constituent l'un des polythéismes les plus odieux envers Allah, Gloire et Pureté à Lui. Il est donc impératif de s'en abstenir, de s'en méfier, de se conseiller mutuellement de l'abandonner et de réprouver ceux qui le pratiquent.

Quant à celui qui est connu parmi les gens pour ces actes polythéistes : il n'est pas permis de le marier, ni de consommer sa viande sacrifiée, ni de prier sur lui, ni de prier derrière lui, jusqu'à ce qu'il annonce son repentir à Allah — Gloire à Lui — de cela, et qu'il consacre l'invocation et l'adoration à Allah seul, car l'invocation est l'adoration, voire son essence, comme l'a dit le Prophète, paix et salut soient sur lui.

« الدُّعَاءُ هُوَ الْعِبَادَةُ .

« L'invocation c'est l'adoration. » Et il a été

rapporté de lui ﷺ dans une autre version qu'il a dit:

« الدُّعَاءُ مُنْهُ الْعِبَادَةٍ .»

« L'invocation est l'essence même de l'adoration. » Quant au mariage avec les polythéistes, Allah (Élevé soit-II) a dit :

﴿ وَلَا تُنكِحُوا الْمُشْرِكَاتِ حَتَّىٰ يُؤْمِنَنَّ وَلَآمَةٌ مُؤْمِنَةٌ خَيْرٌ مِّنْ مُشْرِكَةٍ وَلَوْ أَعْجَبَتُكُمْ وَلَا تُنكِحُوا الْمُشْرِكِينَ حَتَّىٰ يُؤْمِنُوا وَلَعَبْدٌ مُؤْمِنٌ خَيْرٌ مِّنْ مُشْرِكٍ وَلَوْ أَعْجَبَكُمْ أُولَئِكَ يَدْعُونَ إِلَىٰ التَّارِ وَاللَّهُ يَدْعُو إِلَى الْجَنَّةِ وَالْمَغْفِرَةِ بِإِذْنِهِ وَيُبَيِّنُ آيَاتِهِ لِلنَّاسِ لَعَلَّهُمْ يَتَذَكَّرُونَ ﴾ (٣)

N'épousez pas les païennes tant que celles-ci n'ont pas adhéré à la vraie foi. Une esclave croyante est préférable à une femme libre mais idolâtre, quand bien même cette dernière vous plairait. Et ne mariez pas vos filles aux païens tant que ceux-ci n'ont pas embrassé la vraie foi. Un esclave croyant est préférable à un homme libre mais idolâtre, quand bien même ce dernier vous plairait. Les païens vous appellent en effet à suivre une voie menant en Enfer, tandis qu'Allah, par un effet de Sa grâce, vous appelle à suivre la voie menant au Paradis et à Son pardon. Allah expose clairement Ses enseignements aux hommes afin de les inciter à les méditer. [La

Vache, 2 : 221]. Ainsi, Allah - le Très-Haut - a interdit aux musulmans d'épouser des femmes associatrices, qu'il s'agisse d'adoratrices d'idoles, de djinns, d'anges ou autres, jusqu'à ce qu'elles croient avec sincérité en l'adoration d'Allah seul, croient au Messager (sur lui la paix et le salut) dans ce qu'il a apporté, et suivent sa voie. Il a également interdit de donner en mariage des femmes musulmanes à des hommes associateurs, jusqu'à ce qu'ils croient avec sincérité en l'adoration d'Allah seul, croient au Messager (sur lui la paix et le salut), et le suivent.

Et Allah — Gloire à Lui — a informé que l'esclave croyante est meilleure que la femme libre polythéiste, même si elle séduit celui qui la regarde et écoute ses paroles par sa beauté et son éloquence. De même, l'esclave croyant est meilleur que l'homme libre polythéiste, même s'il impressionne celui qui l'écoute et le regarde par sa beauté, son éloquence, son courage, et d'autres qualités. Ensuite, Il a clarifié les raisons de cette préférence par Sa parole, Gloire à Lui :

﴿...أُولَئِكَ يَدْعُونَ إِلَى النَّارِ...﴾

Les païens vous appellent en effet à suivre une voie menant en Enfer [Sourate Al-Baqarah

(La Vache) : 2/221]. Cela signifie : les associateurs et les assiciatrices, car ils sont des appellants à l'Enfer par leurs paroles, leurs actions, leur conduite et leurs mœurs. Quant aux croyants et aux croyantes, ils sont des appelants au Paradis par leurs mœurs, leurs actions et leur conduite. Comment ceux-ci pourraient-ils être comparés à ceux-là ?

Quant à la prière pour les polythéistes, Allah, Glorifié et Élevé soit-Il, a dit au sujet des hypocrites :

﴿وَلَا تُصَلِّ عَلَى أَحَدٍ مِنْهُمْ مَاتَ أَبَدًا وَلَا تَثْمُنْ عَلَى قَبْرِهِ إِنَّهُمْ كَفَرُوا
بِاللَّهِ وَرَسُولِهِ وَمَا تُوا وَهُمْ فَاسِقُونَ﴾

N'accomplis jamais la prière funèbre sur la dépouille de l'un d'entre eux et ne te recueille jamais sur sa tombe. Ils ont en effet renié Allah et Son Messager et sont morts en impies. [Sourate At-Tawbah (Le Repentir) : 9/84] Il est clairement indiqué par Allah, Exalté soit-Il, dans ce verset noble que l'hypocrite et le mécréant ne doivent pas bénéficier de prière mortuaire en raison de leur mécréance envers Allah et Son Messager. De même, on ne doit pas prier derrière eux, ni les désigner comme imams pour les musulmans, en

raison de leur mécréance, de leur manque de fiabilité, et de l'hostilité profonde qui existe entre eux et les musulmans. En effet, ils ne font pas partie des gens de la prière et de l'adoration, car la mécréance et le polythéisme ne laissent subsister aucune œuvre. Nous demandons à Allah la protection contre cela. Quant à la consommation des sacrifices des polythéistes, Allah, - Glorifié et Élevé soit-II - a expliqué l'interdiction de la bête trouvée morte et des sacrifices des polythéistes :

﴿وَلَا تَأْكُلُوا مِمَّا لَمْ يُذْكُرِ اسْمُ اللَّهِ عَلَيْهِ وَإِنَّهُ لَفُسْقٌ وَإِنَّ الشَّيَاطِينَ لَيُوْحُونَ إِلَيْ أَوْلَيَّاً لَهُمْ لِيُجَادِلُوكُمْ وَإِنَّ أَطْعَنُمُوهُمْ إِنَّكُمْ لَمُشْرِكُونَ﴾

Gardez-vous de manger des bêtes sur lesquelles le nom d'Allah n'a pas été prononcé, car vous commettriez une grave transgression. Les démons inspirent à leurs suppôts des arguments fallacieux qu'ils vous opposent. Si vous les écoutez, vous tomberez certainement dans l'idolâtrie. [Sourate Al-An'âm (Les Bestiaux) : 6/121]. Allah, Glorifié et Exalté soit-II, a interdit aux musulmans de consommer la bête trouvée morte et l'animal sacrifié par un polythéiste, car il est impur. Son sacrifice est considéré comme une bête morte, même s'il invoque le nom d'Allah

dessus, car son invocation est nulle et sans effet ; elle est une adoration, et le polythéisme annule et invalide l'adoration, jusqu'à ce que le polythéiste se repente auprès d'Allah, le Très-Haut. Et Allah, - Glorifié et Élevé soit-Il - a permis la nourriture des Gens du Livre dans Sa parole, Exalté soit-Il :

﴿...وَطَعَامُ الَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ حُلْ لَكُمْ وَطَعَامُكُمْ حُلْ لَهُمْ...﴾

...de même que vous sont autorisées les bêtes égorgées par les gens du Livre, qui peuvent eux-mêmes consommer les animaux que vous avez sacrifiés... [Sourate Al-Mâ`idah (La Table Servie) : 5/5]. Parce qu'ils se réclament d'une religion céleste et prétendent être des adeptes de Moïse et de Jésus, bien qu'ils mentent à ce sujet, et qu'Allah a abrogé et annulé leur religion en envoyant Muhammad (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) à l'humanité entière. Cependant, Allah — exalté et glorifié soit-Il — a rendu licite pour nous la nourriture des Gens du Livre et leurs femmes, pour une sagesse profonde et des secrets préservés, que les savants ont clarifiés, contrairement aux polythéistes parmi les adorateurs des idoles et des morts, qu'ils soient prophètes, saints ou autres, car leur religion n'a pas de fondement, ni de doute à son sujet, mais

elle est fausse dès son origine, de sorte que leur sacrifice est considéré comme une bête morte, et il n'est pas permis de le consommer.

Quant à la parole d'une personne à son interlocuteur : "Un djinn t'a atteint", "Un djinn t'a pris", "Un démon t'a emporté", et des expressions similaires, cela relève de l'insulte et de l'injure, ce qui est interdit entre musulmans, tout comme les autres formes d'insultes et d'injures. Cela ne relève pas du polythéisme, sauf si celui qui le dit croit que les djinns agissent sur les gens sans la permission et la volonté d'Allah. Quiconque croit cela à propos des djinns ou d'autres créatures est mécréant en raison de cette croyance, car Allah - Gloire et Pureté à Lui - est le Souverain de toute chose, le Tout-Puissant, Celui qui est bénéfique et nuisible. Rien n'existe sans Sa permission, Sa volonté et Sa prédestination antérieure, comme Il - Exalté soit-Il - a ordonné à Son Prophète, paix et bénédictions sur lui, d'informer les gens de ce principe fondamental :

﴿قُلْ لَا أَمْلِكُ لِنَفْسِي نَفْعًا وَلَا ضَرًا إِلَّا مَا شَاءَ اللَّهُ وَلَوْ كُنْتُ أَعْلَمُ
الْغَيْبَ لَا سَتَكْرَثُ مِنَ الْخَيْرِ وَمَا مَسَنَّى السُّوءُ إِنْ أَنَا إِلَّا نَذِيرٌ وَبَشِيرٌ لِقَوْمٍ
يُؤْمِنُونَ﴾

Dis : « Je ne peux obtenir un bien pour moi-même ou me prémunir contre un mal que si Allah le veut. Si d'ailleurs je connaissais l'avenir, je me serais procuré tout le bien que je désire et préservé de tout mal. Je ne suis qu'un homme venu avertir et faire une heureuse annonce aux croyants. » [Les Murailles, 7 : 188]. Si le Maître عليه الصلاة - والسلام de la création et le meilleur d'entre eux - ne possède ni bénéfice ni préjudice pour lui-même, si ce n'est par la volonté d'Allah, qu'en est-il des autres créatures ?! Et les versets à ce sujet sont nombreux.

Quant à interroger les devins, les charlatans, les astrologues et leurs semblables, ceux qui prétendent connaître les choses de l'invisible, cela est une abomination et n'est pas permis. Les croire est encore plus grave et plus abominable, c'est même une branche de la mécréance ; en raison de la parole du Prophète (paix et salut d'Allah sur lui) :

« مَنْ أَتَى عَرَافًا فَسَأَلَهُ عَنْ شَيْءٍ، لَمْ تُقْبَلْ لَهُ صَلَاةُ أَرْبَعِينَ يَوْمًا».

« Quiconque se rend auprès d'un voyant et l'interroge sur quoi que ce soit, sa prière n'est pas acceptée durant quarante jours. » Rapporté par Mouslim dans son Sahih. Dans son recueil

authentique également, d'après Mu'âwiyah ibn Al-Hakam As-Sulamî (qu'Allah l'agrée) :

« أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ نَهَىٰ عَنِ إِتْيَانِ الْكُهُّاَنِ وَسُؤْالِهِمْ ». .

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a interdit de consulter les devins et de les interroger.

Et les auteurs des Sunan rapportent que le Prophète ﷺ a dit :

« مَنْ أَتَىَ كَاهِنًا، فَصَدَّقَهُ بِمَا يَقُولُ؛ فَقَدْ كَفَرَ بِمَا أُنْزِلَ عَلَىٰ مُحَمَّدٍ ﷺ ». .

Quiconque se rend chez un voyant et déclare véridique ce qu'il dit, alors assurément il a mécré en ce qui a été révélé à Muhammad (paix et salut sur lui). Et les hadiths allant dans ce sens sont nombreux. Il est impératif pour les musulmans de se garder de consulter les devins, les voyants et tous les charlatans qui prétendent connaître l'invisible et qui trompent les musulmans, que ce soit sous le nom de la médecine ou autre, en raison de l'interdiction et de la mise en garde du Prophète (sur lui la paix et le salut) à ce sujet. Cela inclut : ce que certaines personnes prétendent sous le nom de médecine, des choses de l'invisible, lorsqu'ils sentent le turban du malade, ou le voile de la malade, ou quelque chose de similaire, et disent : ce malade ou cette

malade a fait ceci, a accompli cela, des choses de l'invisible qui n'ont aucune indication dans le turban du malade ou autre. Le but est de tromper le public, afin qu'ils disent : il est connaisseur en médecine, des types de maladies et de leurs causes. Il se peut qu'ils leur donnent quelque chose comme des médicaments, et il se peut que cela coïncide avec une guérison par la volonté de Dieu, et ils pensent alors que c'est grâce à ses remèdes. Et peut-être que la maladie est causée par certains djinns et démons qui servent ce présumé médecin, et qui l'informent de certaines choses cachées auxquelles ils ont accès. Il se fie à cela et satisfait les djinns et les démons par des actes de culte qui leur conviennent, alors ils s'éloignent de ce malade et abandonnent le mal dont ils l'avaient affligé. Ceci est quelque chose de bien connu à propos des djinns et des démons et de ceux qui les utilisent.

Il est également impératif pour les musulmans de se garder de cela, de se conseiller mutuellement de l'abandonner, de s'en remettre à Allah (Glorifié soit-Il) et de placer leur confiance en Lui dans toutes les affaires. Il n'y a pas de mal à recourir aux incantations légales et aux médicaments licites, ainsi qu'à se faire soigner par des médecins qui examinent le malade et s'assurent de sa maladie par des causes

tangibles et raisonnables. Il a été authentiquement rapporté que le Prophète (paix et salut d'Allah sur lui) a dit :

«مَا أَنْزَلَ اللَّهُ دَاءً إِلَّا أَنْزَلَ لَهُ شِفَاءً، عَلِمَهُ مَنْ عَلِمَهُ، وَجَهَلَهُ مَنْ جَهَلَهُ».

“ Allah n'a pas fait descendre une maladie, sans avoir créé son remède. Certains les connaîtront et d'autres les ignoreront. ”. Et il a dit (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) :

«لِكُلِّ دَاءٍ دَوَاءٌ، فَإِذَا أُصِيبَ دَوَاءُ الدَّاءِ بَرَأَ يَإِذْنِ اللَّهِ».

“ Pour chaque maladie, il y a un remède. Lorsque le remède atteint la maladie, elle guérit par la permission d'Allah. ”. Et il a dit (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) :

«عِبَادُ اللَّهِ، تَدَأْوُوا وَلَا تَدَأْوُوا بِحَرَامٍ».

Ô serviteurs d'Allah, soignez-vous, mais ne vous soignez pas par le biais de ce qui est illicite. Et les hadiths allant dans ce sens sont nombreux.

Nous demandons à Allah, Glorifié et Élevé soit-Il, de réformer les conditions de tous les musulmans, de guérir leurs cœurs et leurs corps de tout mal, de les unir sur la guidée, et de nous protéger, ainsi qu'eux, des tentations trompeuses, de l'obéissance au diable et à ses

alliés. Certes, Il est Omnipotent sur toute chose, et il n'y a de force ni de puissance qu'en Allah, le Très Haut, l'Immense.

Que la paix, le salut et la bénédiction soient sur Son serviteur et Messager, notre Prophète Muḥammad, sa famille et ses Compagnons.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La quatrième lettre :

Sur le jugement de l'adoration par des prières et invocations innovées et polythéistes

De 'Abd Al 'Azîz Ibn 'Abd Allâh Ibn Bâz à l'honorable frère (.....), qu'Allah le guide vers tout bien, Amîn.

Que la paix soit sur vous ainsi que la miséricorde d'Allah et Ses bénédictions.

Ceci étant dit : J'ai bien reçu votre noble lettre, qu'Allah vous guide par elle, et ce qu'elle contenait comme information qu'il y a dans votre pays des gens qui s'accrochent à des pratiques non fondées par Allah, certaines étant innovantes et d'autres associées au polythéisme, et ils attribuent cela à l'Émir des croyants : Ali ibn Abi Talib, qu'Allah l'agrée, et à d'autres. Ils récitent ces invocations dans les assemblées de dhikr, ou dans les mosquées après la prière du Maghrib, prétendant qu'elles sont un moyen de se rapprocher d'Allah, en disant : « Par Allah, ô hommes de Dieu, aidez-nous par l'aide d'Allah, et soyez notre soutien par Allah. » Et comme ils

disent : Ô pôles, ô maîtres, répondez, ô vous qui nous apportez secours, intercédez auprès d'Allah, voici votre serviteur debout, et à votre porte attaché, craignant son insuffisance, secourez-nous, ô Messager d'Allah, je n'ai nul autre que vous vers qui me tourner, et c'est de vous que provient la demande, et vous êtes les gens d'Allah, par Hamza, le maître des martyrs, et qui parmi vous nous apporte secours, secourez-nous, ô Messager d'Allah. Et comme ils disent : Ô Allah, prie sur celui que Tu as fait la cause de la révélation de Tes secrets majestueux et l'éclat de Tes lumières de miséricorde, devenant ainsi le représentant de la présence divine et le successeur de Tes secrets essentiels.

Votre désir d'explication sur ce qu'est l'innovation (« Al-Bid'ah »), ce qu'est l'association (« Shirk »), et si la prière derrière un imam qui invoque par cette prière est valide, tout cela était connu.

La réponse est la suivante : La louange appartient à Allah, Lui seul. Que la prière et la paix soient sur celui après qui il n'y a plus de Prophète, ainsi que sur sa famille, ses Compagnons et quiconque est guidé par sa guidance jusqu'au Jour de la Rétribution.

Quant à ce qui suit : Sache – qu'Allah te guide – qu'Allah, Gloire à Lui, n'a créé les créatures et n'a envoyé les Messagers – paix et salut sur eux – que pour qu'il soit adoré seul, sans associé, en dehors de tout autre, comme Il a dit :

﴿وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالْإِنْسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ﴾^(٥١)

Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. [Qui Éparpillent, 51 : 56].

Et l'adoration, comme cela a été précédemment expliqué, consiste à obéir à Allah, Gloire à Lui, et à Son Messager Muhammad, paix et bénédicitions soient sur lui, en accomplissant ce qu'Allah et Son Messager ont ordonné, et en s'abstenant de ce qu'Allah et Son Messager ont interdit, avec foi en Allah et en Son Messager, et en vouant à Allah une sincérité dans l'action, avec un amour suprême pour Allah et une soumission totale à Lui Seul, Exalté soit-Il, sans associer quiconque à Lui ; comme Allah le Très Haut a dit:

﴿وَقَضَى رَبُّكَ أَلَّا تَعْبُدُوا إِلَّا إِيَاهُ...﴾

Ton Seigneur a ordonné que Lui seul soit adoré... [Sourate Al-Isrâ` (Le Voyage Nocturne : 17/23] C'est-à-dire : Il a ordonné et recommandé

qu'il soit adoré Seul. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ ﴿الرَّحْمَنُ الرَّحِيمُ ﴾ مَالِكُ يَوْمِ الدِّينِ ﴿إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ﴾

Louange à Allah, Seigneur de la Création,
le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux,
Maître souverain du Jour de la rétribution.

C'est Toi seul que nous adorons et de Toi seul
que nous implorons aide. [Sourate Al-Fâtiha (L'Ouverture) : 1/2-5]. Allah, Exalté soit-Il, a
clarifié à travers ces versets qu'il est le Seul qui
mérite d'être adoré et qu'il est le Seul dont on doit
chercher l'aide. Et Il, Glorifié et Sublime soit-Il, a
dit :

﴿إِنَّا أَنْزَلْنَا إِلَيْكَ الْكِتَابَ بِالْحَقِّ فَأَعْبُدُ اللَّهَ مُخْلِصًا لَّهُ الْيَقِينِ ﴿أَلَا إِلَهٌ
اللَّهُ الْحَمْدُ لِلَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ...﴾

Nous t'avons révélé le Livre de vérité. Adore
donc Allah en Lui vouant un culte sans partage.

Allah seul, en effet, est digne d'être adoré...
[Les Groupes, 39 : 2-3], Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿فَادْعُوا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ وَلَا كُرَبَةَ الْكَافِرُونَ﴾

Invoquez donc Allah en Lui vouant un culte exclusif et sincère, n'en déplaise aux mécréants ! [Le Pardonneur, 40 : 14]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿وَأَنَّ الْمَسَاجِدَ لِلَّهِ فَلَا تَدْعُوا مَعَ اللَّهِ أَحَدًا﴾

Les mosquées étant exclusivement consacrées au culte d'Allah, n'y vénérez nul autre que Lui. [Les Djinns, 72 : 18], Les versets à ce sujet sont nombreux, et tous indiquent l'obligation de vouer un culte exclusif à Allah.

Il est bien connu que l'invocation sous toutes ses formes est une adoration. Il n'est donc permis à personne d'invoquer autre que son Seigneur, ni de chercher aide ou secours qu'auprès de Lui, conformément à ces nobles versets et à ce qui en découle. En dehors des affaires ordinaires et des causes tangibles que la créature vivante et présente est capable de gérer, cela ne relève pas de l'adoration. En effet, il est permis, selon le texte et le consensus, qu'une personne demande l'aide d'un être humain vivant et capable dans les affaires ordinaires qu'il peut accomplir ; comme demander son aide ou son secours pour repousser le mal de son enfant, de son serviteur,

de son chien, ou toute chose semblable. Comme lorsqu'une personne demande l'aide d'un être humain vivant et présent, ou absent, par des moyens tangibles tels que la correspondance ou autres, pour construire sa maison, réparer sa voiture, ou toute chose semblable, Et parmi cela, il y a le fait de demander secours à ses compagnons lors du Jihad et de la guerre, et ainsi de suite. Et de ce chapitre : La parole d'Allah, Élevé soit-Il, dans l'histoire de Moïse (sur lui la paix) :

﴿فَاسْتَغْاثَهُ الَّذِي مِنْ شَيْعَتِهِ عَلَى الَّذِي مِنْ عَدُوِّهِ...﴾

Le premier l'appela au secours contre son adversaire [Le Récit, 28 : 15].

Quant à la demande de secours aux morts, aux djinns, aux anges, aux arbres et aux pierres, cela relève du polythéisme majeur, et c'est du même genre que les actes des premiers polythéistes avec leurs divinités, telles que Al-'Uzzâ, Al-Lât et autres. De même, demander secours et assistance à ceux que l'on croit être des alliés parmi les vivants pour ce qui ne peut être accompli que par Allah, comme la guérison des malades, la guidance des cœurs, l'entrée au Paradis, le salut de l'Enfer, et des choses

semblables.

Les versets précédents et ceux qui sont dans leur signification, ainsi que les hadiths, indiquent tous l'obligation de tourner les cœurs vers Allah dans toutes les affaires et de vouer un culte exclusif à Allah, Seul, car les serviteurs ont été créés pour cela et ont reçu cet ordre - comme cela a été mentionné dans les versets - et comme dans la parole de Allah (Glorifié soit-II) :

﴿وَاعْبُدُوا اللَّهَ وَلَا تُشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا...﴾

Adorez Allah sans rien Lui associer... [Les Femmes, 4 : 36]. et Sa parole, Gloire et Pureté à Lui :

﴿وَمَا أُمِرُوا إِلَّا لِيَعْبُدُوا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ...﴾

un livre leur ordonnant simplement d'adorer Allah en Lui vouant un culte exclusif et sincère... [La Preuve Évidente, 98 : 5]. Et la parole du Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) dans un hadith de Mu'âdh (qu'Allah l'agrée) :

« حَقُّ اللَّهِ عَلَى الْعِبَادِ أَنْ يَعْبُدُوهُ وَلَا يُشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا ». .

« Le droit d'Allah sur les serviteurs est qu'ils L'adorent et qu'ils ne Lui associent rien, ni personne. » Unanimement Reconnu Authentique [Rapporté par Al-Boukhârî et Mouslim]. et la parole du Prophète (sur lui la paix et le salut) dans le hadith d'Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) :

« مَنْ مَاتَ وَهُوَ يَدْعُو لِلَّهِ نِدًّا، دَخَلَ النَّارَ ». (مَنْ مَاتَ وَهُوَ يَدْعُو لِلَّهِ نِدًّا، دَخَلَ النَّارَ).

Quiconque meurt en invoquant un égal à Allah entrera en Enfer. Rapporté par Al-Bukhârî. Et dans les deux Sahihs, d'après le hadith d'Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux), lorsque le Prophète ﷺ envoya Mu'âdh (qu'Allah l'agrée) au Yémen, il lui a dit :

« إِنَّكَ تَأْتِي قَوْمًا أَهْلَ كِتَابٍ، فَلَيْكُنْ أَوَّلَ مَا تَدْعُهُمْ إِلَيْهِ شَهَادَةً أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ». (إِنَّكَ تَأْتِي قَوْمًا أَهْلَ كِتَابٍ، فَلَيْكُنْ أَوَّلَ مَا تَدْعُهُمْ إِلَيْهِ شَهَادَةً أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ).

« Tu vas te rendre chez un peuple des gens du Livre. Fais donc en sorte que la première chose à laquelle tu les invites soit d'attester qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah. » Et dans une [autre] narration :

« أَدْعُهُمْ إِلَى شَهَادَةٍ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَأَنِّي رَسُولُ اللَّهِ». (أَدْعُهُمْ إِلَى شَهَادَةٍ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَأَنِّي رَسُولُ اللَّهِ).

« Invite-les à attester qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah et que je suis le

Messager d'Allah. » Et dans une version chez Al-Bukhârî :

« فَلْيَكُنْ أَوَّلَ مَا تَدْعُوهُمْ إِلَى أَنْ يُوَحَّدُوا اللَّهَ ». .

Fais donc en sorte que la première chose à laquelle tu les invites soit de vouer un culte exclusif à Allah. Et dans le Sahîh de Muslim, d'après Târiq ibn Uchaym Al Achja'î (qu'Allah l'agrée), le Prophète ﷺ a dit :

« مَنْ قَالَ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَكَفَرَ بِمَا يَعْبُدُ مِنْ دُونِ اللَّهِ؛ حَرُمَ مَالُهُ وَدَمُهُ، وَحِسَابُهُ عَلَى اللَّهِ جَلَّ جَلَالُهُ ». .

Quiconque dit : " Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah et mécroit en tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, alors son argent et son sang sont sacrés, et son jugement incombe à Allah, Glorieux et Majestueux soit-Il. Et les hadiths allant dans ce sens sont nombreux.

Et ce monothéisme est l'essence de la religion de l'Islam, le fondement de la foi, le sommet de l'affaire, et le plus important des devoirs. C'est la sagesse dans la création des deux charges, et la sagesse dans l'envoi de tous les messagers — paix sur eux —, comme l'indiquent les versets précédents, parmi lesquels : Sa parole, Exalté soit-Il :

﴿وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالْإِنْسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ﴾

Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. [Qui éparpillent : 56]. Et parmi les preuves de cela également, il y a Sa parole - Glorifié et Exalté soit-II - :

﴿وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَسُولًا أَنِ اعْبُدُوا اللَّهَ وَاجْتَنِبُوا الظَّاغُوتَ...﴾

Nous avons suscité à chaque peuple un Messager qui l'a exhorté à adorer Allah et à fuir les fausses divinités... [Sourate An-Nahl (Les Abeilles) : 16/36]. De même quant à Sa parole, Gloire et Pureté à Lui et qu'il soit Exalté :

﴿وَمَا أَرْسَلْنَا مِنْ قَبْلِكَ مِنْ رَسُولٍ إِلَّا نُوحِي إِلَيْهِ أَنَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا أَنَا فَاعْبُدُونِ﴾

Nous n'avons envoyé avant toi nul Messager sans lui révéler qu'il n'est de divinité en droit d'être adorée qu'Allah qui, seul, doit être vénétré. Sourate Al-Anbiyâ` (Les Prophètes) - Coran : 21/28. Et Il (Exalté et Magnifié soit-II) a dit à propos de Noé, Houd, Sâlih et Chouaïb (que la paix et le salut d'Allah soit sur eux), qu'ils dirent à leurs peuples :

﴿...اعْبُدُوا اللَّهَ مَا لَكُمْ مِنْ إِلَهٍ غَيْرُهُ...﴾

« ...adorez Allah ! Vous n'avez d'autre divinité que Lui... » [Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/59]. Et tel est l'appel de tous les Messagers, comme l'indiquent les deux versets précédents. Les ennemis des Messagers ont reconnu que les Messagers leur ont ordonné de vouer une adoration exclusive à Allah et de renoncer aux divinités adorées en dehors de Lui, comme Allah, Glorifié et Exalté soit-Il, l'a dit dans l'histoire de 'Ad, qu'ils ont dit à Hûd (sur lui la paix) :

﴿...أَجِئْتُنَا لِتَعْبُدَ اللَّهَ وَحْدَهُ وَنَذَرَ مَا كَانَ يَعْبُدُ آبَاؤُنَا...﴾

« Es-tu venu nous appeler à adorer Allah seul et à délaisser les divinités que vénéraient nos ancêtres ? » [Les Murailles, 7 : 70]. Et Il a dit, Gloire et Pureté à Lui, à propos de Qouraych lorsque notre Prophète Mohammed ﷺ les a appelés à vouer l'adoration exclusivement à Allah, et à abandonner ce qu'ils adorent en dehors de Lui, que ce soit les anges, les saints, les statues, les arbres, et autres :

﴿أَجَعَلَ الْآلَهَةَ إِلَهًا وَاحِدًا إِنَّ هَذَا لَشَيْءٌ عُجَابٌ﴾

« Réduira-t-il les divinités à un seul dieu ? Voilà chose bien étrange ! » [Sâd, 38 : 5]. Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'il soit Exalté, a dit à leur sujet :

﴿إِنَّهُمْ كَانُوا إِذَا قِيلَ لَهُمْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ يَسْتَكْبِرُونَ ﴾ وَيَقُولُونَ أَئِنَّا لَكَا رُكُونٌ
﴿عَالَهُمْ بِنَا لِشَاعِرٍ مَّجْنُونٍ﴾

Lorsqu'il leur était dit qu'Allah seul est en droit d'être adoré, ils affichaient une fierté démesurée,

disant : « Allons-nous renoncer à nos divinités sur la parole d'un poète possédé ? » [Les Rangés, 37 : 35-36]. Et les versets indiquant ce sens sont nombreux.

Et à partir des versets et des hadiths que nous avons mentionnés, il t'apparaît clairement — qu'Allah me guide ainsi que toi vers la compréhension de la religion et la clairvoyance concernant le droit du Seigneur des mondes — que ces invocations et types de demande de secours — que tu as exposés dans ta question — relèvent toutes du polythéisme majeur ; car elles constituent une adoration vouée à autre qu'Allah et une demande de choses que seul Lui peut accomplir, adressée aux morts et aux absents. Cela est plus abominable que le polythéisme des

anciens, car les anciens n'associaient qu'en période de prospérité. Quant aux moments de détresse, ils vouent un culte exclusif à Allah, car ils savent que Lui - Gloire et Pureté à Lui - est le seul capable de les délivrer de l'adversité, comme Il l'a dit dans Son Livre clair à propos de ces polythéistes :

﴿فَإِذَا رَكِبُوا فِي الْفُلُكِ دَعَوْا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الَّتِينَ فَلَمَّا نَجَّاهُمْ إِلَى الْبَرِّ
إِذَا هُمْ يُشْرِكُونَ﴾^(٦٣)

Lorsqu'ils sont en mer, à bord de leurs vaisseaux, c'est Allah seul qu'ils implorent. Mais une fois qu'il les a ramenés sains et saufs à bon port, voilà que de nouveau ils Lui associent d'autres divinités, [L'Araignée, 29 : 65]. Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'il soit Exalté, leur adressa la parole dans un autre verset :

﴿وَإِذَا مَسَّكُمُ الضُّرُّ فِي الْبَحْرِ ضَلَّ مَنْ تَدْعُونَ إِلَّا إِيَّاهُ فَلَمَّا نَجَّاهُمْ
إِلَى الْبَرِّ أَغْرَضْتُمْ وَكَانَ الْإِنْسَنُ كَفُورًا﴾^(٦٤)

Lorsque vous courez un danger en mer, vous oubliez les fausses divinités que vous invoquez, vos prières se tournant exclusivement vers le Seigneur. Mais dès qu'il vous a ramenés sains et saufs à terre, vous vous détournez de Lui.

L'homme est par nature ingrat. [Sourate Al-Isrâ` (Le Voyage Nocturne : 17/67]

Si l'un de ces polythéistes contemporains disait : « Nous ne prétendons pas que ceux-là nous apportent des bienfaits par eux-mêmes, guérissent nos malades par eux-mêmes, nous soient utiles par eux-mêmes, ou nous nuisent par eux-mêmes, mais nous cherchons leur intercession auprès d'Allah, Exalté soit-Il, pour cela ? »

La réponse : Il faut lui dire : C'est là l'intention des premiers mécréants et leur objectif. Leur intention n'était pas que leurs divinités créent, pourvoient, profitent ou nuisent par elles-mêmes, car cela est contredit par ce qu'Allah a mentionné à leur sujet dans le Coran. Ils cherchaient plutôt leur intercession, leur prestige, et qu'elles les rapprochent d'Allah, comme Allah, Exalté soit-Il, l'a dit :

﴿وَيَعْبُدُونَ مِنْ دُونِ اللَّهِ مَا لَا يَضُرُّهُمْ وَلَا يَنْفَعُهُمْ وَيَقُولُونَ هَؤُلَاءِ
شَفَاعَتُنَا عِنْدَ اللَّهِ...﴾

Ils adorent, en dehors d'Allah, des divinités qui ne peuvent ni leur nuire, ni leur être utiles, prétendant que celles-ci sont leurs intercesseurs

auprès d'Allah... Sourate Yoûnous (Jonas) - Coran : 10/18. Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, leur répondit par Sa parole :

﴿...قُلْ أَتَتِّبِعُونَ اللَّهَ بِمَا لَا يَعْلَمُ فِي السَّمَاوَاتِ وَلَا فِي الْأَرْضِ سُبْحَانَهُ رَوَّعْنَى عَمَّا يُشْرِكُونَ﴾

« Dis-leur : « Auriez-vous la prétention d'apprendre à Allah ce dont Il ignorerait jusqu'ici l'existence dans les cieux et sur la terre ? » Gloire à Lui ! Il est bien au-dessus de ces divinités qu'ils Lui associent. » Sourate Yoûnous (Jonas) - Coran : 10/18. Il a clairement indiqué - Gloire à Lui - qu'il n'existe dans les cieux ni sur la terre aucun intercesseur auprès de Lui dans le sens que les polythéistes l'entendent. Ce dont Allah ne connaît pas l'existence n'existe pas, car rien ne se cache à Lui. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿تَنَزِّيلُ الْكِتَابِ مِنَ اللَّهِ الْعَزِيزِ الْحَكِيمِ ① إِنَّا أَنْزَلْنَا إِلَيْكَ الْكِتَابَ يَا لَخْقَى فَأَعْبُدُ اللَّهَ مُخْلِصًا لَهُ الْدِينَ ② أَلَا يَلِهُ الَّذِينُ أَخْالَصُوا وَالَّذِينَ أَنْجَدُوا مِنْ دُونِهِ أُولَيَاءَ مَا نَعْبُدُهُمْ إِلَّا لِيُقْرَبُونَا إِلَى اللَّهِ رُلْفَى إِنَّ اللَّهَ يَحْكُمُ بَيْنَهُمْ فِي مَا هُمْ فِيهِ يَخْتَلِفُونُ ۝ إِنَّ اللَّهَ لَا يَهْدِي مَنْ هُوَ كَاذِبٌ كَفَّارٌ ③﴾

Le Coran est une révélation d'Allah, le Tout-Puissant, l'infiniment Sage.

Nous t'avons révélé le Livre de vérité. Adore donc Allah en Lui vouant un culte sans partage.

Allah seul, en effet, est digne d'être adoré. Quant à ceux qui prennent des maîtres en dehors de Lui, prétendant qu'ils ne vénèrent ces fausses divinités que pour se rapprocher du Seigneur par leur intermédiaire, qu'ils sachent qu'Allah tranchera leurs différends. Allah ne saurait guider les mécréants qui mentent obstinément. [Les Groupes, 39 : 1-3].

Le sens de la religion ici est : l'adoration, qui est : l'obéissance à Allah et à Son Messager (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) - comme mentionné précédemment -, et cela inclut : l'invocation, la demande de secours, la crainte, l'espoir, le sacrifice et le vœu, ainsi que la prière, le jeûne, et tout ce qu'Allah et Son Messager ont ordonné. Il a clarifié, Gloire et Pureté à Lui, que l'adoration doit Lui être vouée exclusivement, et qu'il incombe aux serviteurs de la Lui vouer sincèrement, Majesté et Grandeur à Lui, car Son ordre au Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) de Lui vouer une adoration sincère est un ordre pour tous les membres de cette communauté.

Ensuite, Allah, Puissant et Majestueux, a

clarifié cela au sujet des mécréants en disant :

﴿...وَالَّذِينَ اتَّخَذُوا مِنْ دُونِهِ أُولَئِكَ مَا نَعْبُدُهُمْ إِلَّا لِيُقْرَبُونَا إِلَى اللَّهِ رُلْقَى...﴾

Quant à ceux qui prennent des maîtres en dehors de Lui, prétendant qu'ils ne vénèrent ces fausses divinités que pour se rapprocher du Seigneur par leur intermédiaire [Les Groupes : 3] Allah (Glorifié soit-II) leur répondit par Sa parole :

﴿...إِنَّ اللَّهَ يَحْكُمُ بَيْنَهُمْ فِي مَا هُمْ فِيهِ يَخْتَلِفُونَ إِنَّ اللَّهَ لَا يَهْدِي مَنْ هُوَ كَلِذْبٌ كَفَّارٌ﴾

qu'Allah tranchera leurs différends. Allah ne saurait guider les mécréants qui mentent obstinément. [Les groupes : 3] Allah, Exalté soit-II, a informé dans ce verset noble que les mécréants n'ont adoré les protecteurs en dehors de Lui que pour qu'ils les rapprochent davantage d'Allah ; et tel est le but des mécréants, tant dans le passé qu'aujourd'hui. Allah a réfuté cela par Sa parole :

﴿...إِنَّ اللَّهَ يَحْكُمُ بَيْنَهُمْ فِي مَا هُمْ فِيهِ يَخْتَلِفُونَ إِنَّ اللَّهَ لَا يَهْدِي مَنْ هُوَ كَلِذْبٌ كَفَّارٌ﴾

qu'Allah tranchera leurs différends. Allah ne saurait guider les mécréants qui mentent obstinément. [Les groupes : 3] Allah, Glorifié soit-Il, a clairement exposé le mensonge de leur prétention selon laquelle leurs divinités les rapprochent d'Allah, et leur mécréance par l'adoration qu'ils leur ont consacrée. Ainsi, quiconque possède le moindre discernement sait que la mécréance des premiers polythéistes résidait dans le fait qu'ils prenaient les prophètes, les saints, les arbres, les pierres, et d'autres créatures comme intercesseurs entre eux et Allah. Ils croient qu'ils satisfont leurs besoins sans Sa permission et Sa satisfaction, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, tout comme les ministres intercèdent auprès des rois. Ils L'ont comparé — Gloire à Sa Majesté — aux rois et aux dirigeants. Et ils ont dit : « De même que celui qui a besoin du roi et du chef se fait intercéder auprès de lui par ses proches et ses ministres, ainsi nous nous rapprochons d'Allah par l'adoration de Ses prophètes et de Ses saints. » Et cela est parmi les plus vaines des faussetés, car Lui — Gloire à Lui — n'a pas de semblable, et Il ne peut être comparé à Ses créatures. Personne n'intercède auprès de Lui sans Sa permission pour l'intercession, et Il n'accorde cette permission qu'aux gens du monothéisme. Il est — Gloire à

Lui et Exalté soit-II — Omnipotent sur toute chose, Omniscient de toute chose, et Il est le Plus Miséricordieux des miséricordieux. Il ne craint personne et n'a peur de personne, car Lui — Gloire à Lui — est le Dominateur au-dessus de Ses serviteurs, et Il dispose d'eux comme Il le veut. Contrairement aux rois et aux dirigeants, ils ne peuvent pas tout accomplir seuls, c'est pourquoi ils ont besoin de ceux qui les assistent dans ce qu'ils ne peuvent pas faire ; de leurs ministres, de leurs proches et de leurs soldats. Ils ont également besoin que leurs besoins soient transmis par ceux dont ils ignorent les nécessités, et ont donc besoin de ceux qui les apaisent et les satisfont parmi leurs ministres et leurs proches. Le Seigneur, exalté soit Sa majesté, est - glorifié soit-II - Celui qui se passe de l'ensemble de Sa création. Il est plus miséricordieux envers eux que leurs propres mères. Il est le Juge équitable, qui place les choses à leur juste place, selon Sa sagesse, Sa science et Sa puissance. Il n'est pas permis de Le comparer à Sa création d'aucune manière. C'est pourquoi Il a clairement indiqué dans Son Livre que les polythéistes ont reconnu qu'Il est le Créateur, le Pourvoyeur, l'Agenceur, et qu'Il est Celui qui répond à l'appel du désespéré, dissipe le mal, fait vivre et mourir, etc. parmi Ses actes (Glorifié et Élevé soit-II). La dispute entre

les polythéistes et les Messagers portait sur le culte exclusif voué à Allah, Seul, comme Il (Glorifié et Exalté soit-Il) a dit :

﴿وَلَمَّا سَأَلْتُهُمْ مَنْ خَلَقُوكُمْ لَيَقُولُنَّ اللَّهُ...﴾

Si tu leur demandes qui les a créés, ils répondront assurément : « C'est Allah ! » [Az-Zukhruf, 87.] Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿قُلْ مَنْ يَرْزُقُكُمْ مِنَ السَّمَاءِ وَالْأَرْضِ أَمْنَ يَمْلِكُ السَّمَعَ وَالْأَبْصَرَ وَمَنْ يُخْرِجُ الْحَيَّ مِنَ الْمَيِّتِ وَيُخْرِجُ الْمَيِّتَ مِنَ الْحَيَّ وَمَنْ يُدْبِرُ الْأَمْرَ فَسَيَقُولُونَ اللَّهُ فَقُلْ أَفَلَا تَتَّقُونَ﴾ (٣)

Demande-leur : « Qui vous dispense les bienfaits du ciel et de la terre ? Qui vous a accordé l'ouïe et la vue ? Qui tire le vivant du mort et le mort du vivant ? Qui règle la marche de l'univers ? » « C'est Allah », répondront-ils. Dis-leur: « N'allez-vous donc pas Le craindre ? » [Jonas, 10 : 31]. et les versets allant dans ce sens sont nombreux.

Il a été précédemment mentionné : les versets indiquant que le différend entre les Messagers et les nations réside uniquement dans le fait de vouer un culte exclusif à Allah, Seul, comme Il

(Glorifié soit-II) a dit :

﴿وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَّسُولًا أَنِ اعْبُدُوا اللَّهَ وَاجْتَنِبُوا الظَّلْفُوت...﴾

Nous avons suscité à chaque peuple un Messager qui l'a exhorté à adorer Allah et à fuir les fausses divinités... [Sourate An-Nahâl (Les Abeilles) : 16/36]. Et ce qui est venu dans le sens de ces versets. Et Il a expliqué — Gloire à Lui — en de nombreux endroits de Son Noble Livre l'importance de l'intercession, et Il a dit, Exalté soit-II :

﴿...مَنْ ذَا الَّذِي يَشْفَعُ عِنْدَهُ وَإِلَّا بِإِذْنِنِهِ...﴾

Qui donc pourrait intercéder auprès de Lui sans Sa permission ? [La Vache, 2 : 255]. Il (Exalté et Magnifié soit-II) a dit :

﴿وَكُمْ مِنْ مَلَكٍ فِي السَّمَاوَاتِ لَا تُغْنِي شَفَاعَتُهُمْ شَيْئًا إِلَّا مِنْ بَعْدِ أَنْ يَأْذَنَ اللَّهُ لِمَنْ يَشَاءُ وَيَرْضَى ﴿٦﴾﴾

Que d'anges dans les cieux qui ne sauraient intercéder que si Allah le leur permet et uniquement en faveur de ceux dont Il est satisfait. [L'Étoile, 53 : 26].

Et il a dit en décrivant les Anges :

﴿وَلَا يَشْفَعُونَ إِلَّا لِمَنْ أَرْتَضَى وَهُم مِنْ خَشِيتِهِ مُشْفِقُونَ﴾

Ils n'intercèdent qu'avec Sa permission et sont remplis de crainte envers Lui. [Les Prophètes : 28].

Et Il (Glorifié et Élevé soit-Il) a informé qu'il n'agrée pas l'ingratitude de Ses serviteurs, mais qu'il agrée leur reconnaissance ; et la reconnaissance consiste en Son unicité et l'obéissance à Ses commandements. Il (Exalté et Magnifié soit-Il) a dit :

﴿إِنَّكُفُرُوا فَإِنَّ اللَّهَ غَنِيٌّ عَنْكُمْ وَلَا يَرْضَى لِعِبَادِهِ الْكُفُرُ وَإِنْ شَكُرُوا يَرْضُهُ لَكُمْ...﴾

Si vous refusez de croire, sachez qu'Allah peut parfaitement se passer de votre foi et qu'il ne saurait accepter l'impiété de Ses serviteurs. Si, au contraire, vous vous montrez reconnaissants, Il vous en saura gré... [Les Groupes, 39 : 7].

Et Al-Boukhari a rapporté dans son Sahîh d'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : "Ô Messager d'Allah ! Qui sera la personne la plus

digne de ton intercession ?" Il répondit :

« مَنْ قَالَ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ خَالِصًا مِنْ قَلْبِهِ ». .

Quiconque dit : "Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah" sincèrement et du fond de son cœur. Ou il a alors dit :

« مِنْ نَفْسِهِ ». .

De Sa personne.

Dans le Sahih, d'après Anas (qu'Allah l'agrée), le Prophète ﷺ a dit :

« لِكُلِّ نَبِيٍّ دَعْوَةٌ مُسْتَجَابَةٌ، فَتَعَجَّلَ كُلُّ نَبِيٍّ دَعْوَتَهُ، وَإِنِّي أَخْتَبَأُ دَعْوَتِي شَفَاعَةً لِأُمَّتِي يَوْمَ الْقِيَامَةِ، فَهِيَ نَائِلَةٌ إِنْ شَاءَ اللَّهُ مَنْ مَاتَ مِنْ أُمَّتِي لَا يُشْرِكُ بِاللَّهِ شَيْئًا ». .

« Chaque prophète a une invocation exaucée, et chaque prophète s'est empressé d'utiliser son invocation, mais j'ai réservé mon invocation comme intercession pour ma communauté au Jour de la Résurrection. Elle atteindra, si Allah le veut, quiconque de ma communauté meurt sans associer quoi que ce soit à Allah. » Et les hadiths allant dans ce sens sont nombreux.

Et tout ce que nous avons mentionné des

versets et des hadiths indique que l'adoration est un droit qui appartient à Allah, Seul, et qu'il n'est pas permis de consacrer un acte de dévotion à autre qu'Allah, ni aux prophètes ni à d'autres. Et l'intercession appartient à Allah, Glorifié et Exalté soit-Il, comme Il l'a dit :

﴿قُلْ لِلّهِ الْشَّفَاعَةُ جَمِيعاً...﴾

Dis : « Nul ne peut intercéder sans l'autorisation d'Allah... [Les Groupes : 44]. Et personne ne la mérite qu'après qu'Il ait donné la permission à l'intercesseur et qu'Il soit satisfait de celui pour qui l'intercession est faite. Et Il, Glorifié soit-Il, n'agrée que le monothéisme - comme mentionné précédemment -. En conséquence, les polythéistes n'ont aucune part dans l'intercession, et Allah a clarifié cela dans Ses paroles :

﴿فَمَا تَنْفَعُهُمْ شَفَاعَةُ الظَّالِمِينَ ﴾٤٨﴾

Ils ne pourront bénéficier d'aucune intercession. [Le Revêtu d'un manteau, 74 : 48]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿...مَا لِلظَّالِمِينَ مِنْ حَمِيمٍ وَلَا شَفِيعٍ يُطَاعُ﴾

Les impies ne pourront alors bénéficier ni de l'aide d'un proche compagnon, ni d'une quelconque intercession. [Sourate Ghâfir (Le Pardonneur) : 40/18].

Il est bien connu que l'injustice, lorsqu'elle est mentionnée sans restriction, désigne l'association faite à Allah, Exalté soit-Il, comme Il a dit :

﴿...وَالْكُفَّارُ هُمُ الظَّالِمُونَ﴾

...Ce sont, en vérité, les mécréants qui sont injustes envers eux-mêmes. [La Vache, 2 : 254].
Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿...إِنَّ الشَّرِكَ لَظُلْمٌ عَظِيمٌ﴾

« ...car tu commettrais une grave injustice. »
[Luqmân, 31 : 13]

Quant à ce que vous avez mentionné dans la question : de la parole de certains soufis dans les mosquées et ailleurs : "Ô Allah, prie sur celui que Tu as fait la cause de la révélation de Tes secrets majestueux et l'éclat de Tes lumières de miséricorde, devenant ainsi le représentant de la présence divine et le successeur de Tes secrets essentiels... etc.

La réponse est la suivante : il convient de dire que ces propos et leurs semblables font partie de l'affectation et de l'excès, contre lesquels notre Prophète Muhammad ﷺ a mis en garde, comme rapporté par Muslim dans le Sahîh d'après 'Abdullah ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ a dit :

« هَلَكَ الْمُتَنَطِّعُونَ قَالَهَا ثَلَاثًا .

« Les exagérateurs courent à leur perte ! » Il le répéta à trois reprises.

L'imam Al Khattâbî (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Le terme « At-Tanattu' » (=l'excès) désigne : celui qui s'approfondit dans une chose, se forçant à en chercher les détails ; selon les méthodes des théologiens qui s'immiscent dans ce qui ne les concerne pas, s'aventurant dans ce que leur intellect ne peut atteindre.

Abû Al Sa'âdât Ibn Al Athîr a dit : Ceux qui s'excèdent dans leurs paroles, parlant du fond de leur gorge. Le terme est dérivé de « an-nat' », qui désigne le palais osseux dans la bouche. Il a ensuite été utilisé pour désigner toute parole et geste extrêmes.

Et par ce qu'ont mentionné ces deux éminents imams parmi les imams de la langue, il devient clair pour vous et pour quiconque a le moindre discernement, que cette manière de prier et de saluer sur notre Prophète et Seigneur, le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut), fait partie de l'affectation et de l'excès qui sont interdits. Il est prescrit au musulman dans ce domaine de rechercher la manière authentique transmise du Messager d'Allah (paix et salut d'Allah sur lui) concernant la description de la prière et de la salutation sur lui, et cela suffit amplement sans recourir à autre chose.

Et parmi cela : ce qui est rapporté par Al-Boukhârî et Mouslim dans les deux Sahihs d'après Ka'b ibn 'Ujrah (qu'Allah l'agrée), que les Compagnons (qu'Allah les agrée) ont dit : « Ô Messager d'Allah ! Allah nous a ordonné de prier sur toi ; comment devons-nous prier sur toi ? » Il répondit :

قُولُوا: اللَّهُمَّ صَلِّ عَلَى مُحَمَّدٍ وَعَلَى آلِ مُحَمَّدٍ كَمَا صَلَّيْتَ عَلَى إِبْرَاهِيمَ وَعَلَى آلِ إِبْرَاهِيمَ، إِنَّكَ حَمِيدٌ مَجِيدٌ، وَبَارِكْ عَلَى مُحَمَّدٍ وَعَلَى آلِ مُحَمَّدٍ كَمَا بَارَكْتَ عَلَى إِبْرَاهِيمَ وَعَلَى آلِ إِبْرَاهِيمَ إِنَّكَ حَمِيدٌ مَجِيدٌ.

« Dites : Ô Allah ! Prie sur Mohammed et sur

la famille de Mohammed comme Tu as prié sur Abraham et sur la famille d'Abraham, Tu es certes digne de louange et de glorification. Et bénis Mohammed et la famille de Mohammed comme Tu as béni Abraham et la famille d'Abraham, Tu es certes digne de louange et de glorification. »

Et dans les deux recueils authentiques, d'après Abû Humayd As-Sâ'idî (qu'Allah l'agrée), ils ont dit : « Ô Messager d'Allah ! Comment devons-nous prier sur toi ? » Il a dit :

« قُولُوا: اللَّهُمَّ صَلِّ عَلَى مُحَمَّدٍ وَعَلَى أَزْوَاجِهِ وَذُرِّيَّتِهِ كَمَا صَلَّيْتَ عَلَى آلِ إِبْرَاهِيمَ، وَبَارِكْ عَلَى مُحَمَّدٍ وَعَلَى أَزْوَاجِهِ وَذُرِّيَّتِهِ كَمَا بَارَكْتَ عَلَى آلِ إِبْرَاهِيمَ، إِنَّكَ حَمِيدٌ مَجِيدٌ». .

« Dites : Ô Allah ! Prie sur Mohammed et sur ses épouses et sa descendance comme Tu as prié sur la famille d'Abraham. Bénis Mohammed et ses épouses et sa descendance comme Tu as béni la famille d'Abraham, Tu es certes digne de louange et de glorification. »

Dans le recueil authentique de Muslim, d'après Abû Mas'ûd al-Ansârî (qu'Allah l'agrée), il a dit : « Bashîr ibn Sa'd a dit : " Ô Messager d'Allah ! Allah nous a ordonné de prier sur toi ; comment devons-nous prier sur toi ? " Il se tut, puis dit : »

« قُولُوا: اللَّهُمَّ صَلِّ عَلَى مُحَمَّدٍ وَعَلَى آلِ مُحَمَّدٍ؛ كَمَا صَلَّيْتَ عَلَى آلِ إِبْرَاهِيمَ، وَبَارِكْ عَلَى مُحَمَّدٍ وَعَلَى آلِ مُحَمَّدٍ؛ كَمَا بَارَكْتَ عَلَى آلِ إِبْرَاهِيمَ فِي الْعَالَمِينَ، إِنَّكَ حَمِيدٌ مَجِيدٌ، وَالسَّلَامُ كَمَا عَلِمْتُمْ ».

« Dites : Ô Allah ! Prie sur Mohammed et sur la famille de Mohammed comme Tu as prié sur la famille d'Abraham. Et bénis Mohammed et la famille de Mohammed comme Tu as béni la famille d'Abraham à travers l'univers, Tu es certes digne de louange et de glorification. Et la paix comme vous l'avez appris. »

Ces expressions et leurs semblables, ainsi que d'autres qui ont été authentiquement rapportées du Prophète ﷺ, sont celles que le musulman doit utiliser dans ses prières et salutations sur le Messager d'Allah ﷺ. En effet, le Prophète ﷺ est le plus savant des hommes quant à ce qui convient d'être utilisé à son égard, tout comme il est le plus savant des hommes quant à ce qui doit être utilisé à l'égard de son Seigneur parmi les expressions.

Quant aux expressions affectées et innovées, et aux expressions susceptibles de porter un sens incorrect, comme celles mentionnées dans la question, il ne convient pas de les utiliser en raison de leur affectation et parce qu'elles

peuvent être interprétées avec des significations erronées, tout en étant contraires aux expressions choisies par le Messager d'Allah ﷺ et qu'il a recommandées à sa communauté. Il est le plus savant des créatures, le plus sincère et le plus éloigné de l'affectation. Que les prières et la paix les plus excellentes de son Seigneur soient sur lui.

J'espère que ce que nous avons mentionné comme preuves pour clarifier la réalité du monothéisme, la réalité du polythéisme, et la différence entre ce sur quoi étaient les premiers polythéistes et les polythéistes ultérieurs dans ce domaine, ainsi que pour clarifier la manière légale de prier sur le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve), sera suffisant et convaincant pour le chercheur de vérité. Quant à celui qui n'a aucun désir de connaître la vérité, il suit ses passions. Allah (Glorifié et Élevé soit-II) a dit :

﴿فَإِنْ لَمْ يَسْتَجِيبُوا لَكَ فَاعْلَمْ أَنَّمَا يَتَبَعُونَ أَهْوَاءَهُمْ وَمَنْ أَضَلُّ مِنْ أَنْتَ بَعْ هَوَنَهُ بِغَيْرِ هُدًى مِنَ اللَّهِ إِنَّ اللَّهَ لَا يَهْدِي الْقَوْمَ الظَّالِمِينَ﴾

S'ils sont incapables de relever ce défi, sache qu'ils suivent simplement leurs passions. Or, qui

est plus égaré que celui qui obéit à ses passions sans suivre une sûre direction venant d'Allah ? Allah, en vérité, ne saurait guider les impies. [Le Récit, 28 : 50].

Dans ce verset noble, Allah, Exalté soit-Il, a clarifié que les gens, par rapport à ce qu'il a envoyé avec Son Prophète Muhammad ﷺ en termes de guidée et de religion de vérité, se divisent en deux catégories :

L'un des deux : obéissant à Allah et à Son Messager.

Et le second : celui qui suit ses passions ; ensuite, Allah (Glorifié soit-Il) a informé qu'il n'y a personne plus égaré que celui qui suit ses passions sans guidée d'Allah.

Nous demandons à Allah, Glorifié et Élevé soit-Il, de nous préserver de suivre les passions, et qu'il fasse de nous, de vous, et de tous nos frères ceux qui répondent à l'appel d'Allah et de Son Messager (sur lui la paix et le salut), ceux qui vénèrent Sa Loi, et qui mettent en garde contre tout ce qui contredit Sa Loi parmi les innovations et les passions. Il est certes Très Généreux et Noble.

Qu'Allah prie sur Son serviteur et Messager, notre Prophète Muḥammad, ainsi que sur sa famille, ses Compagnons et ceux qui le suivront de la meilleure des manières jusqu'au Jour du Jugement.



رَسَالَةُ الْحَرَامِ

Le Message des Deux Saintes Mosquées

Contenu d'orientation pour les visiteurs de la Mosquée sacrée
et de la Mosquée Prophétique en différentes langues

